

Comptes régionaux 2021



Institut des comptes nationaux

 **Banque Nationale**
DE BELGIQUE
Eurosystème

Contenu de la publication

Cette publication présente les résultats synthétiques des comptes régionaux 2020/2021 pour la Belgique.

La première partie est consacrée aux évolutions récentes à travers l'analyse des principaux agrégats économiques permettant d'appréhender les trois régions du pays sous l'angle de l'activité économique, du marché du travail, des revenus et de la consommation des ménages. La deuxième partie brosse un portrait succinct de la structure économique des régions selon différents critères et permet de mettre en évidence les principales particularités régionales. Cette publication présente également les modifications qui ont été apportées par rapport à la publication précédente et leur incidence sur les résultats régionaux.

Les résultats commentés dans la présente publication ne couvrent qu'une partie du contenu des comptes régionaux. Les résultats détaillés sont disponibles en ligne via la base de données [NBB.Stat](#) de la Banque nationale de Belgique. Le contenu complet des comptes régionaux (niveau de détail, période couverte...) disponible est décrit dans un chapitre consacré. Des explications de nature conceptuelle et méthodologique sont par ailleurs mises à disposition sur le site internet de la Banque nationale de Belgique¹.

Précisons que les chiffres relatifs à la dernière année, en l'occurrence l'année 2021, sont provisoires et sont susceptibles d'être révisés ultérieurement². En l'absence de données de base suffisamment complètes, les chiffres de la dernière année, tant à l'échelle nationale que régionale, sont estimés selon une méthode simplifiée. Les résultats pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

Les comptes régionaux de la Belgique sont élaborés selon les méthodes, les définitions et les nomenclatures du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

1 Voir « [Comptes régionaux. Révisions méthodologiques 2019 – Aperçu des principaux changements](#) » et « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) ».

2 Des résultats provisoires sont disponibles pour la valeur ajoutée, l'emploi et la rémunération des salariés.

Avant-propos

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente dans cette publication les comptes régionaux pour les années 2020/2021 selon la méthodologie du SEC 2010.

Les comptes régionaux présentés ici sont conformes aux [comptes nationaux](#) publiés en octobre 2022.

Le Conseil d'administration de l'ICN a approuvé les comptes régionaux 2020/2021 et le Comité scientifique sur les comptes nationaux a, quant à lui, émis un avis positif.

La présidente du Conseil d'administration
de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, janvier 2023

Table des matières

Avant-propos	3
Evolutions récentes	9
1. Activité économique	9
1.1 Valeur ajoutée brute en volume	9
1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants	12
1.3 Formation brute de capital fixe	13
2. Marché du travail	15
2.1 Emploi total	15
2.2 Volume de travail (heures travaillées)	16
2.3 Rémunérations des salariés	17
3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel	19
3.1 Revenu disponible net	19
3.2 Dépenses de consommation finale	20
3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages	20
3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques	22
3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	23
3.3 Taux d'épargne brut	23
Structures économiques des régions	25
1. Structure de la valeur ajoutée régionale	25
2. Structure de l'emploi régional	26
3. Structure régionale de la consommation des ménages	27

Révisions apportées aux années 2018-2020 dans cette version	28
1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail	28
2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile	31
Séries disponibles	33
Annexe 1: Tableaux de synthèse (2018-2020)	35
Variables clés des comptes régionaux ventilées selon le lieu de travail	35
Variables clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, à prix courants	36
Annexe 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales	39
Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	39
Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	40
Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020	41
Emploi total - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	42
Emploi des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	43
Emploi des indépendants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	44
Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020	45
Volume de travail des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020	46
Volume de travail des indépendants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020	47
Rémunération des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021	48

Contribution des catégories (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2020	49
Publications de l'ICN et personnes de contact	51
Remarques générales	55
Signes conventionnels	57
Liste des abréviations	59

Évolutions récentes

Ce chapitre présente les évolutions récentes des trois régions du pays à travers l'analyse succincte des principaux agrégats économiques issus des comptes régionaux. Il est composé de trois sections. La première traite de l'activité économique et porte notamment sur la valeur ajoutée brute en volume, sur la valeur ajoutée brute à prix courants et sur la formation brute de capital fixe (i.e. les investissements). La seconde section est consacrée au marché du travail, avec pour principales variables l'emploi, le volume de travail (le nombre d'heures prestées) et la rémunération des salariés. La troisième section a pour objet les comptes des ménages et leur extension, et en particulier les revenus, la consommation par secteur institutionnel et le taux d'épargne.

Les agrégats présentés dans la première et la deuxième section appartiennent à la catégorie des « variables par branche d'activité ». Conformément au SEC2010, celles-ci sont réparties selon le lieu de travail (ou lieu de production). Les agrégats des comptes des ménages, repris dans la troisième section, sont quant à eux répartis en fonction du lieu de résidence. Il s'agit d'une précision importante pour l'interprétation des résultats.

1. Activité économique

La présente section aborde l'évolution de la valeur ajoutée, d'une part en volume, et d'autre part à prix courants, ainsi que la formation brute de capital fixe.

1.1 Valeur ajoutée brute en volume

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée brute en volume (ou à prix constants) correspond à la valeur ajoutée brute à prix courants corrigée de la variation des prix¹. L'évolution de la valeur ajoutée brute en volume reflète à peu de choses près la croissance économique des régions².

En **2020**, à la suite de la crise sanitaire, les régions ont enregistré un recul historique de l'activité économique. La valeur ajoutée a chuté de -5,6 % en Wallonie et à Bruxelles et de -4,5 % en Flandre.

Quasiment toutes les branches ont contribué à la contraction de l'activité économique dans les trois régions. Cependant, conséquence directe des mesures de restriction prises pour lutter contre la propagation de la pandémie, celles du commerce, du transport et de l'Horeca expliquent plus de 50 % de la perte globale d'activité à Bruxelles et en Flandre et plus de 30 % en Wallonie. La contribution de ces branches au recul de l'activité a été

1 Dans les comptes nationaux, la conversion des prix courants en prix de l'année précédente est réalisée par branche d'activité. Tant la production et la consommation intermédiaire sont déflatées par branche d'activité à l'aide des indices de prix les plus adéquats et le poids des produits dans la production et la consommation intermédiaire. Dans les comptes régionaux, par manque d'information disponible, un seul déflateur, c'est-à-dire celui de la valeur ajoutée brute du Royaume, est utilisé pour une même branche d'activité, quelle que soit la région. Il n'est donc pas tenu compte d'éventuelles différences régionales de prix par branche d'activité. L'effet net de la variation des prix est cependant différent d'une région à l'autre. Il est fonction de la structure de la production et de la consommation intermédiaire de chaque région par branche d'activité (on parle à cet égard d'un effet de « composition »).

2 L'évolution régionale de la valeur ajoutée brute en volume est certes la meilleure approximation de la croissance économique régionale, pour autant ces deux notions ne doivent pas être confondues. La croissance économique correspond à la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix de base, augmentée des impôts sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée incluse), moins les subventions sur les produits. Le solde de ces deux derniers éléments pèse environ 11% du PIB en Belgique, mais n'est pas connu au niveau régional. Le PIB régional est donc obtenu par construction puisque les taxes et subventions sur les produits sont répartis géographiquement proportionnellement à la valeur ajoutée brute.

de respectivement -2,9, -2,5 et -1,7 points de pourcentage. Les services aux entreprises¹, les soins de santé², la construction et les autres activités de services (en particulier les activités culturelles et récréatives) sont également responsables d'une part non négligeable de la baisse d'activité. En revanche, les branches de l'agriculture et des télécommunications ont globalement bien résisté.

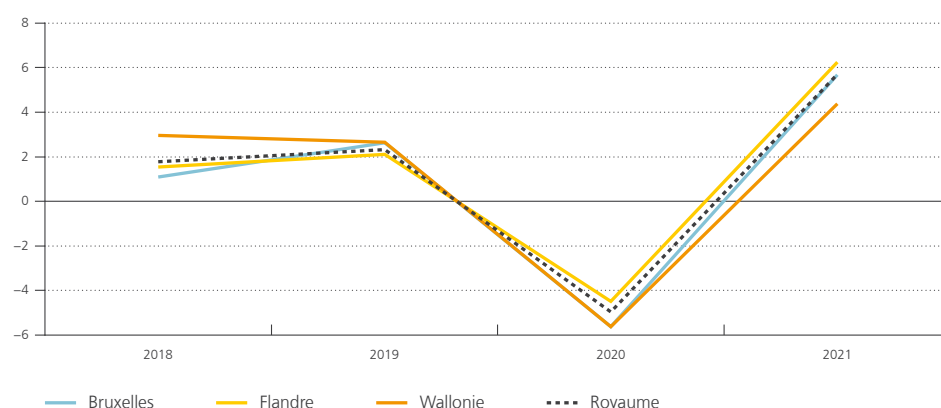
À Bruxelles, les services financiers³ ont été plus dynamiques que dans les deux autres régions, atténuant quelque peu le repli de l'activité économique dans cette région (+0,2 point de pourcentage).

À noter que l'activité économique à Bruxelles et en Wallonie a particulièrement souffert du recul de l'industrie.

Graphique 1

Évolution de la valeur ajoutée brute par région

(pourcentages)



Source: ICN.

En 2021⁴, le déploiement des campagnes de vaccination et la mise en place de protocoles adaptés (port du masque, aération des locaux...) ont notamment permis la levée progressive, mais pas totale, des restrictions qui pesaient encore sur certaines activités. Dans ce contexte plus favorable qu'en 2020, la reprise a été nette. La croissance économique a atteint 6,2 % en Flandre, 5,7 % à Bruxelles et 4,4 % en Wallonie.

À Bruxelles, la croissance a été le plus vigoureusement soutenue par les services aux entreprises (+1,4 point de pourcentage). Les services publics et de santé, le commerce⁵ et, dans une moindre mesure, l'industrie ont également largement alimenté la reprise.

En Flandre et en Wallonie, le commerce, qui avait particulièrement souffert en 2020, a retrouvé des couleurs. Il s'agit de la composante ayant le plus fortement contribué à la croissance dans ces deux régions (+1,6 point de pourcentage en Flandre et +1,5 point de pourcentage en Wallonie). Le redressement économique au Nord et au Sud du pays est également grandement imputable au dynamisme des services aux entreprises et des services publics et de santé. Malgré des évolutions relativement symétriques dans ces deux régions, la croissance en Wallonie a été sévèrement ralentie par le recul de la valeur ajoutée dans l'industrie, et plus particulièrement dans l'industrie pharmaceutique⁶ (-1,4 point de pourcentage). Ce repli est en grande partie dû à l'effondrement, chez l'un des grands acteurs de la branche, des ventes d'un vaccin à l'étranger, sans que ses coûts n'aient diminué.

1 Les services aux entreprises sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien' de la nomenclature A10 des branches d'activité.

2 Les soins de santé constituent une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

3 Les services financiers sont une contraction de l'intitulé complet 'Activités financières et d'assurance' de la nomenclature A10 des branches d'activité.

4 Les chiffres pour l'année 2021 sont estimés selon la méthode dite « provisoire ». Les chiffres pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

5 Le commerce constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

6 L'industrie pharmaceutique constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

Tableau 1

Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,07	0,10	0,07	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Industrie et énergie	2	-0,93	-0,12	-1,16	-0,51	0,75	0,52	-1,05	0,19
Construction	3	-0,30	-0,20	-0,38	-0,26	-0,05	0,04	0,29	0,08
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-2,89	-2,49	-1,72	-2,38	1,18	2,35	2,00	2,05
Information et communication	5	-0,05	0,07	-0,01	0,03	0,46	0,30	0,28	0,32
Activités financières et d'assurance	6	0,18	-0,06	-0,30	-0,07	0,21	-0,02	-0,09	0,00
Activités immobilières	7	-0,16	0,05	0,06	0,01	0,24	0,47	0,48	0,43
Services aux entreprises	8	-0,57	-0,58	-0,77	-0,62	1,37	1,56	1,18	1,44
Services publics et de santé	9	-0,51	-0,85	-1,09	-0,84	1,21	0,83	1,08	0,97
Autres activités de services	10	-0,40	-0,37	-0,36	-0,37	0,32	0,24	0,23	0,25
Total (%)		-5,62	-4,48	-5,63	-4,95	5,69	6,24	4,38	5,72

Source: ICN.

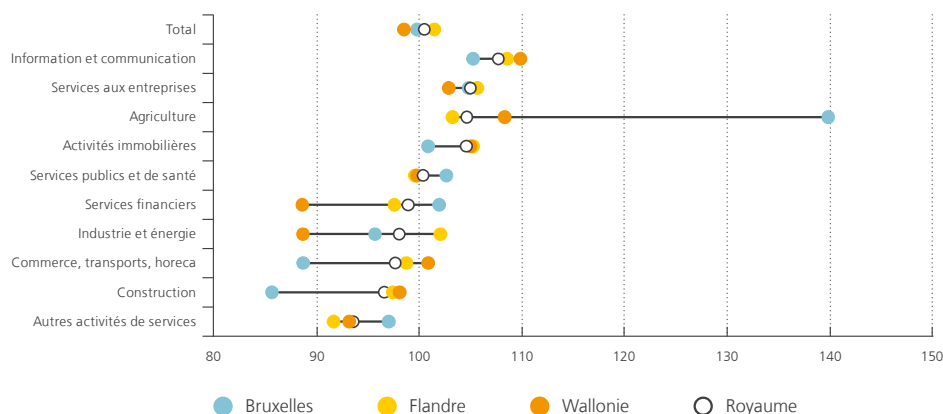
- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Globalement, la reprise en 2021 a permis aux régions de recouvrer en grande partie leur niveau d'activité économique prévalant avant la crise. L'activité économique a dépassé son niveau de 2019 en Flandre (+1,5 %), elle a quasiment rattrapé son niveau à Bruxelles (-0,3 %) et est demeurée inférieure en Wallonie (-1,5 %).

Graphique 2

Valeur ajoutée brute 2021 en volume par branche d'activité A10

(2019 = 100%)



Source: ICN.

Toutefois, le rebond s'est traduit avec une intensité variable selon la branche d'activité et/ou la région. Dans les trois régions, l'information et la communication, l'agriculture¹, les services aux entreprises et les activités immobilières ont enregistré en 2021 des niveaux d'activité supérieurs à ceux observés en 2019. En revanche, à Bruxelles, les branches plus exposées aux restrictions sanitaires telles que le commerce et l'Horeca sont demeurées fortement inférieures à leur niveau d'avant la crise. Il en a été de même pour la construction. En Wallonie, les services financiers, l'industrie et l'énergie sont également restés en net recul par rapport à 2019. Enfin, de manière plus prononcée en Flandre et en Wallonie, le regain dans les autres activités de service,

1 L'important rebond de l'agriculture à Bruxelles est à mettre en regard avec le très faible poids de cette branche dans la structure économique de cette région.

en particulier dans les activités culturelles et récréatives, n'a pas permis d'effacer complètement la baisse conséquente observée l'année précédente.

1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants

Contrairement à la valeur ajoutée en volume, la valeur ajoutée à prix courants intègre l'évolution des prix de la production et de la consommation intermédiaire. Les différences qui peuvent apparaître entre les évolutions en volume et à prix courants, en particulier dans l'analyse des contributions des branches d'activité à la croissance, sont donc le résultat de l'effet "prix" et de la structure des branches.

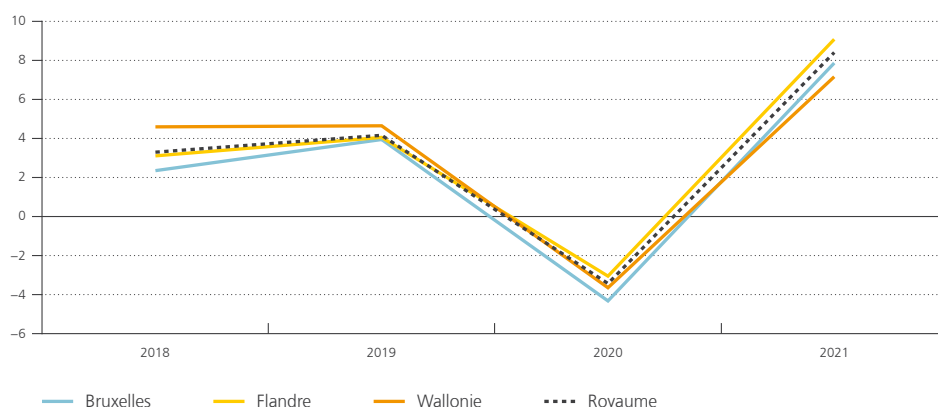
En 2020, tout comme pour la valeur ajoutée brute en volume, on a constaté un recul historique de la valeur ajoutée brute à prix courants. Celle-ci s'est établie à -4,3 % à Bruxelles, -3,1 % en Flandre et -3,6 % en Wallonie.

Dans les trois régions, les activités de services ont payé le plus lourd tribut, en particulier le commerce, le transport et l'Horeca, les services aux entreprises et les autres activités de services. L'industrie, surtout à Bruxelles et en Wallonie, a également été responsable d'une part non négligeable de la baisse d'activité. En revanche, les activités immobilières en Flandre et en Wallonie, les services financiers et les services publics à Bruxelles ont apporté une contribution positive à la croissance.

Graphique 3

Évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants par région

(pourcentages)



Source: ICN.

En **2021**, la croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est établie à 7,9 % à Bruxelles, à 9,1 % en Flandre et à 7,2 % en Wallonie.

Dans les trois régions, les services aux entreprises et les services publics et de santé ont largement alimenté la croissance. Ensemble, ces branches ont participé à la croissance à hauteur de 2,5 points de pourcentages en Flandre et de 2,7 points de pourcentages en Wallonie et à Bruxelles.

En Flandre, la progression, plus importante que dans les deux autres régions, a surtout été portée par les bonnes performances de l'industrie et de l'énergie (+2,3 points de pourcentage), d'une part, et du commerce, des transports et de l'Horeca (+2,4 points de pourcentage), d'autre part.

En Wallonie, le rebond a également été fortement soutenu par la progression du commerce, des transports et de l'Horeca (+2,1 points de pourcentage). En revanche, la croissance a été sévèrement ralentie par le recul de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique (-1,4 point de pourcentage ; cf. section 1.1.).

À Bruxelles, les services financiers, qui occupent une place prépondérante dans la structure économique de cette région¹, ont fourni la plus forte contribution (+1,6 point de pourcentage).

Tableau 2

Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,06	0,09	0,06	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Industrie et énergie	2	-0,88	-0,15	-0,92	-0,46	0,99	2,28	0,45	1,62
Construction	3	-0,25	-0,06	-0,26	-0,14	0,14	0,59	0,78	0,55
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-2,48	-2,19	-1,24	-2,02	1,27	2,39	2,07	2,11
Information et communication	5	0,03	0,16	0,04	0,11	0,57	0,38	0,32	0,40
Activités financières et d'assurance	6	0,07	-0,04	-0,19	-0,06	1,63	0,22	0,13	0,45
Activités immobilières	7	-0,02	0,24	0,27	0,20	0,27	0,51	0,53	0,47
Services aux entreprises	8	-0,55	-0,53	-0,70	-0,58	1,39	1,59	1,21	1,46
Services publics et de santé	9	0,10	-0,22	-0,42	-0,21	1,28	0,91	1,47	1,12
Autres activités de services	10	-0,34	-0,33	-0,30	-0,33	0,30	0,24	0,23	0,25
Total (%)		-4,32	-3,07	-3,64	-3,43	7,85	9,08	7,15	8,41

Source: ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution

■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

1.3 Formation brute de capital fixe

En **2020**, les investissements se sont inscrits en net repli en Flandre (-5,5 %) et en Wallonie (-4,1 %), tandis qu'ils ont plutôt bien résisté à Bruxelles, enregistrant même une légère hausse par rapport à l'année 2019 (+0,6 %).

À Bruxelles, la bonne performance est surtout imputable aux investissements dans les services financiers qui affichent un vif rebond (+6,3 points de pourcentage) après un recul observé en 2019. En revanche, le commerce², les services publics et de santé et l'énergie figurent parmi les branches ayant le plus freiné la croissance des investissements.

En Flandre, la dynamique a surtout été pénalisée par le recul des investissements dans les services, en particulier les services financiers, les services administratifs et de soutien, le commerce, les transports et l'Horeca.

En Wallonie, les activités immobilières, le commerce, les transports et l'Horeca ont le plus fortement contribué à la contraction des investissements.

1 Voir le chapitre consacré à la structure économique des régions.

2 Le commerce constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

Tableau 3

Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020

(points de pourcentage)

		2020			
	A10	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	-0,05	-0,05	0,11	-0,01
Industrie et énergie	2	-0,84	-0,29	0,61	-0,17
Construction	3	0,22	0,10	-0,40	0,00
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-2,11	-1,01	-1,50	-1,27
Information et communication	5	-0,49	-0,18	-0,71	-0,34
Activités financières et d'assurance	6	6,33	-1,87	-0,26	-0,36
Activités immobilières	7	-0,33	-0,55	-1,12	-0,64
Services aux entreprises	8	-0,49	-1,42	0,41	-0,89
Services publics et de santé	9	-1,52	-0,05	-0,69	-0,36
Autres activités de services	10	-0,16	-0,14	-0,52	-0,22
Total (%)		0,57	-5,46	-4,08	-4,26

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

2. Marché du travail

La présente section est consacrée au marché du travail. Seront successivement abordés l'emploi total, le volume de travail (le nombre d'heures travaillées) et la rémunération des salariés.

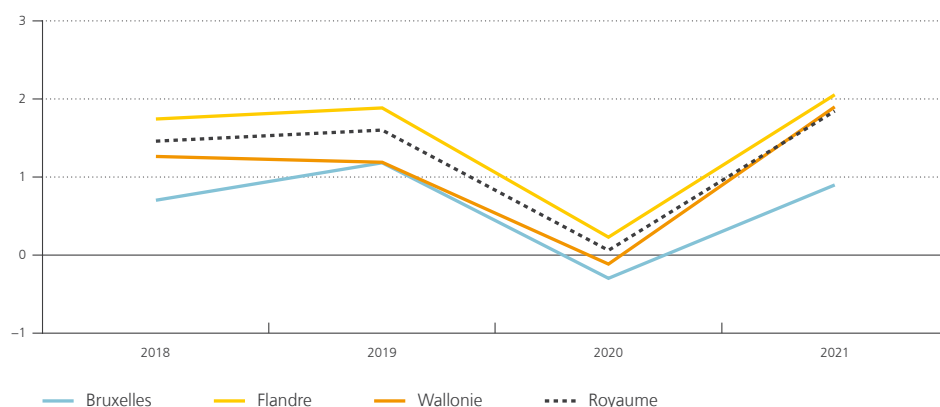
2.1 Emploi total

En **2020**, grâce aux mesures prises par les pouvoirs publics, l'emploi total a globalement bien résisté au choc dans les trois régions du pays. Il s'est inscrit en légère hausse en Flandre (+0,2 %) et en faible baisse en Wallonie (-0,1 %) et à Bruxelles (-0,3 %).

Graphique 4

Évolution de l'emploi total par région

(pourcentages)



Source: ICN.

La meilleure performance de l'emploi total en Flandre s'explique surtout par une croissance de l'emploi indépendant plus vigoureuse (+2,6 %) que celle observée à Bruxelles et en Wallonie (+0,9 %). L'emploi par branche a évolué de manière relativement symétrique au sein des trois régions. Les pertes ont été les plus importantes dans les branches du commerce, des transports et de l'Horeca, des services aux entreprises, de l'industrie et de l'énergie. Dans les autres branches, le nombre d'emplois s'est maintenu ou s'est inscrit en faible recul, comme dans la branche de l'information et de la communication ou encore dans les autres activités de services. Enfin, la meilleure progression est à signaler dans la branche des services publics et de santé.

En **2021**, l'emploi total a fortement progressé en Flandre (+2,1 % ou + 59 300 personnes) et en Wallonie (+1,9 % ou +24 650 personnes). Les services aux entreprises ont le plus contribué à la croissance de l'emploi dans ces deux régions. Cette dernière a également découlé d'évolutions favorables des services publics et de santé, de la construction et du commerce.

À Bruxelles, la croissance de l'emploi a été plus contenue (+0,9 % ou +6 350 personnes). Par rapport aux deux autres régions, la dynamique a surtout été freinée par une progression moins vigoureuse dans les services aux entreprises et par le recul de l'emploi dans la branche du commerce, des transports et de l'Horeca, ainsi que dans les services financiers.

Dans les trois régions, l'emploi indépendant a progressé à un rythme plus soutenu que l'emploi salarié.

Tableau 4

Emploi total - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,03	0,00	0,02
Industrie et énergie	2	-0,22	-0,05	-0,12	-0,09	0,01	0,09	0,03	0,06
Construction	3	-0,06	0,16	0,03	0,09	-0,01	0,21	0,16	0,16
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-0,28	-0,15	-0,20	-0,18	-0,31	0,20	0,25	0,14
Information et communication	5	-0,05	0,05	-0,01	0,02	0,12	0,11	0,09	0,10
Activités financières et d'assurance	6	-0,10	-0,02	-0,06	-0,04	-0,06	-0,02	-0,03	-0,03
Activités immobilières	7	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02
Services aux entreprises	8	-0,04	-0,14	-0,09	-0,11	0,37	0,88	0,80	0,79
Services publics et de santé	9	0,50	0,31	0,30	0,34	0,61	0,42	0,55	0,49
Autres activités de services	10	-0,06	0,05	0,01	0,03	0,16	0,13	0,04	0,11
Total (%)		-0,30	0,23	-0,11	0,06	0,89	2,06	1,90	1,85

Source: ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution

■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

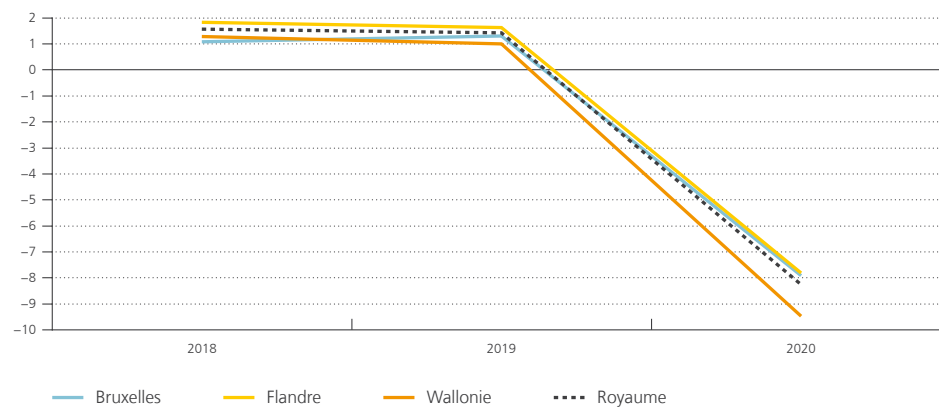
2.2 Volume de travail (heures travaillées)

En **2020**, si l'emploi total a globalement bien résisté, le volume de travail exprimé en heures travaillées a, quant à lui, fortement chuté dans les trois régions. Le repli a été de -7,9 % à Bruxelles, -7,8 % en Flandre et de -9,5 % en Wallonie. Il est très largement consécutif aux restrictions à l'activité mises en œuvre pour lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Graphique 5

Évolution du volume de travail par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Dans les trois régions, à quelques rares exceptions près, toutes les branches ont contribué à cette lourde contraction. Cependant, les activités de services ont été les plus touchées, en particulier le commerce, le transport et l'Horeca, les services aux entreprises et les autres activités de services. Ces branches ont contribué pour plus de 70 % à la réduction du nombre d'heures travaillées.

En Wallonie, comparativement aux deux autres régions, le volume de travail a davantage souffert du recul observé dans la construction et le commerce.

Tableau 5

Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020

(points de pourcentage)

	A10	2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,11	-0,12	0,04
Industrie et énergie	2	-0,61	-0,94	-0,99	-0,90
Construction	3	-0,46	-0,20	-0,76	-0,38
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-3,02	-2,63	-3,40	-2,88
Information et communication	5	-0,23	-0,06	-0,18	-0,11
Activités financières et d'assurance	6	-0,10	-0,04	-0,09	-0,07
Activités immobilières	7	-0,04	-0,08	-0,08	-0,07
Services aux entreprises	8	-2,71	-2,64	-2,48	-2,61
Services publics et de santé	9	0,07	-0,45	-0,47	-0,38
Autres activités de services	10	-0,83	-0,91	-0,90	-0,89
Total (%)		-7,92	-7,82	-9,47	-8,26

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

2.3 Rémunération des salariés

En 2020, la masse salariale des trois régions a subi une contraction notable, davantage en Wallonie (-2,5 %), qu'en Flandre (-1,6 %) ou qu'à Bruxelles (-1,7 %).

Dans les trois régions, le recul de la rémunération des salariés se concentre essentiellement dans les branches du commerce, des transports et de l'Horeca, ainsi que dans les services aux entreprises et dans l'industrie. La contraction de la masse salariale a cependant été atténuée par la progression des rémunérations dans les services publics et de santé.

Le repli plus marqué en Wallonie que dans les deux autres régions trouve son origine surtout dans l'industrie et la construction, où la réduction de la masse salariale a pesé plus lourdement sur la tendance régionale.

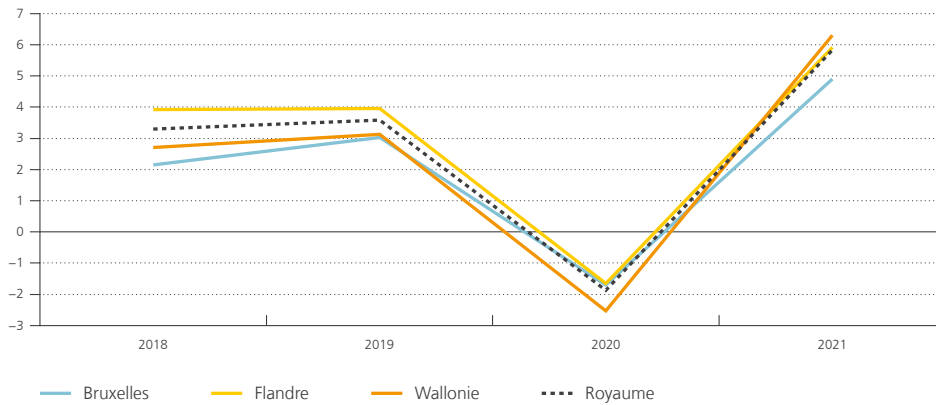
En 2021, la masse salariale a nettement progressé. La croissance a été plus soutenue en Wallonie (+6,3 %) et en Flandre (+5,9 %), qu'à Bruxelles (+4,9 %), où l'industrie et le commerce ont contribué plus modestement à ce redressement.

Parmi les branches qui ont le plus contribué à la progression de la masse salariale dans les trois régions, se retrouvent les services publics et de santé, les services aux entreprises, ainsi que le commerce, les transports et l'Horeca.

Graphique 6

Évolution de la rémunération des salariés par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Tableau 6

Rémunération des salariés - contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,02	0,02	0,02
Industrie et énergie	2	-0,39	-0,45	-0,98	-0,57	0,07	0,98	0,95	0,80
Construction	3	-0,03	-0,13	-0,39	-0,18	0,01	0,33	0,57	0,33
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-1,55	-1,33	-1,40	-1,38	0,87	1,48	1,44	1,36
Information et communication	5	-0,16	0,06	-0,04	-0,01	0,35	0,32	0,14	0,28
Activités financières et d'assurance	6	-0,22	-0,03	-0,14	-0,09	0,17	0,03	-0,04	0,04
Activités immobilières	7	-0,01	-0,03	-0,02	-0,02	0,02	0,04	0,04	0,04
Services aux entreprises	8	-0,39	-0,55	-0,41	-0,49	1,30	1,42	1,11	1,32
Services publics et de santé	9	1,23	1,02	1,08	1,07	1,78	1,16	1,96	1,48
Autres activités de services	10	-0,19	-0,21	-0,25	-0,21	0,34	0,14	0,13	0,18
Total (%)		-1,70	-1,65	-2,53	-1,87	4,90	5,92	6,31	5,83

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel

Cette troisième section présente et commente, pour les années récentes, les évolutions des principales variables des comptes des ménages, à savoir les revenus, la consommation et le taux d'épargne. Pour rappel, ces agrégats sont calculés sur base du lieu de résidence du ménage.

3.1 Revenu disponible net

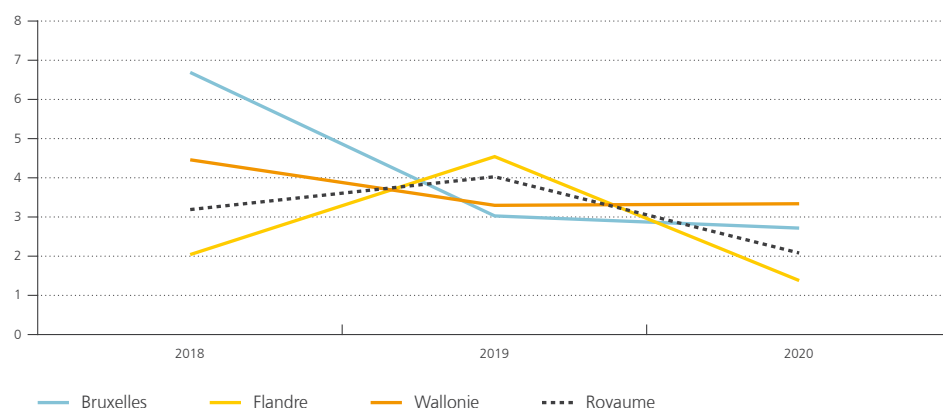
Le revenu disponible net comprend les revenus que perçoivent les ménages pour leur participation au processus de production et les revenus du patrimoine (revenu primaire), augmenté des prestations sociales et des indemnités d'assurance-dommages et diminué des primes sociales, des impôts et des primes d'assurance.

En 2020, le revenu disponible (en terme nominal) a augmenté au rythme de +3,3 % en Wallonie, +2,7 % à Bruxelles et +1,4 % en Flandre. Par rapport à 2019, la croissance du revenu disponible en Flandre affiche un net fléchissement (-3,2 points de pourcentage). En revanche, la progression est restée stable en Wallonie (+0,0 point de pourcentage) et a très légèrement ralenti à Bruxelles (-0,3 point de pourcentage).

Graphique 7

Évolution du revenu disponible net par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Sous l'effet de la crise sanitaire, le revenu primaire, qui constitue la majeure partie du revenu disponible des ménages, s'est fortement replié dans les trois régions. Néanmoins, cette baisse a été, dans les trois régions, plus que compensée par l'accroissement des prestations sociales versées aux ménages, avec l'application à grande échelle du chômage temporaire pour les salariés et du droit-passerelle pour les indépendants. Cet effet de compensation a été beaucoup plus marqué à Bruxelles et en Wallonie.

Notons qu'à Bruxelles, les transferts courants en ressources et en emplois – qui comprennent notamment les primes et indemnités d'assurance-dommages, les dons aux associations, les transferts provenant des travailleurs frontaliers et les envois de fonds à l'étranger par les immigrés – ont eu un impact plus important sur le revenu disponible net que dans les deux autres régions.

Tableau 7

Revenu disponible net - Contributions des composantes à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020

(points de pourcentage)

Compte de distribution secondaire du revenu (II.2) (net)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
<i>Ressources</i>				
Excédent net d'exploitation (B2n)	0,33	0,19	0,16	0,20
Revenu mixte (B3n)	-0,86	-0,70	-0,67	-0,71
Rémunération des salariés (D1)	-1,71	-1,72	-1,60	-1,69
Revenus de la propriété (D4)	-1,15	-1,06	-0,69	-0,96
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.612m)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	5,38	4,38	5,42	4,78
Autres transferts courants (D.7)	1,14	0,31	0,70	0,51
<i>Emplois</i>				
Revenus de la propriété (D4)	0,14	0,04	0,03	0,05
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	-0,02	-0,06	0,08	-0,02
Cotisations sociales (D.61)	0,40	0,26	0,16	0,25
Autres prestations d'assurance sociale (D.622b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres transferts courants (D.7)	-0,95	-0,26	-0,27	-0,33
Revenu disponible net (B.6n)	2,71	1,38	3,33	2,08

Source: ICN.

- Postes du compte de distribution du revenu primaire
- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

En 2020, le revenu disponible net par habitant s'est situé à un niveau identique en Wallonie et à Bruxelles, soit € 20 700. En Flandre, il s'est élevé à € 23 500, soit un niveau de 13,5 % supérieur à celui des deux autres régions.

3.2 Dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale comprennent les dépenses effectivement réalisées par les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) pour acquérir des biens et des services destinés à satisfaire les besoins de consommation individuels ou collectifs. Les résultats sont présentés par ordre d'importance de ces dépenses de consommation finale, à commencer par les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 2/3 du total des dépenses de consommation finale totale.

3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages

En 2020, en raison des mesures de confinement et de restrictions des activités en lien avec le covid 19, les dépenses de consommation finale des ménages ont fortement diminué pour atteindre un total de 222,2 milliards d'euros pour l'ensemble de la Belgique (-7,7 %), se répartissant comme suit entre les trois régions : 133,0 milliards en Flandre (-7,2 %), 65,8 milliards en Wallonie (-8,6 %) et 23,4 milliards à Bruxelles (-7,3 %).

Dans les trois régions, les principales catégories de consommation ont ralenti ou ont baissé de façon marquée. La chute a été particulièrement forte pour les dépenses dans l'Horeca, dans les transports et dans les loisirs et la culture.

Graphique 8

Évolution des dépenses de consommation finale des ménages

(pourcentages)



Source: ICN.

En Wallonie, comparativement aux deux autres régions, les dépenses en transports, en meubles et articles ménagers et en santé ont davantage contribué à la diminution des dépenses de consommation. À Bruxelles, les dépenses ont plus lourdement souffert du recul observé dans les boissons alcoolisées et le tabac et dans l'Horeca. En Flandre, les dépenses alimentaires et en meubles et articles ménagers ont bien résisté. Les dépenses en communications ont progressé dans les trois régions.

Tableau 8

Dépenses de consommation finale des ménages - Contributions des catégories de dépenses (COICOP 2 digits) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020

(points de pourcentage)

	2020			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,10	0,69	-0,09	0,39
Boissons alcoolisées et tabac	-1,20	0,37	0,09	0,12
Articles d'habillement et chaussures	-0,38	-1,09	-1,17	-1,04
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	0,36	0,01	0,08	0,07
Meubles, articles de ménage et entretien du foyer	-0,22	0,42	-0,93	-0,05
Santé	-0,56	-0,61	-0,83	-0,67
Transports	-1,28	-1,77	-2,22	-1,86
Communications	0,22	0,16	0,26	0,20
Loisirs et culture	-0,92	-1,82	-1,32	-1,57
Enseignement	-0,04	-0,04	-0,05	-0,04
Restaurants et hôtels	-3,00	-2,77	-2,47	-2,70
Biens et services divers	-0,41	-0,78	0,03	-0,50
p.m. croissance totale (en %)	-7,34	-7,23	-8,61	-7,66

Source: ICN.

Les trois plus grandes contributions à l'évolution
 Les trois plus faibles contributions à l'évolution

Les informations sur les contributions à la croissance des dépenses de consommation finale des ménages régionales au niveau COICOP 3 digits pour l'année 2020 sont disponibles en annexe.

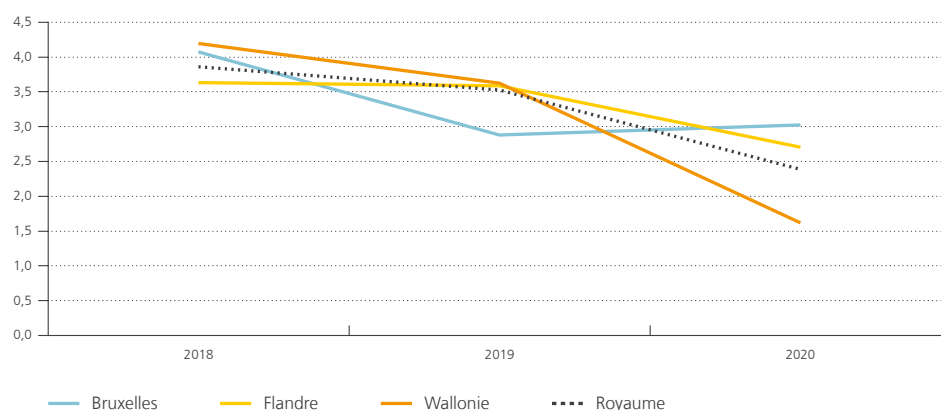
3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques

En **2020**, les dépenses de consommation finale des administrations publiques se sont élevées à 112,8 milliards d'euros au niveau national, en augmentation de 2,4 %. Au niveau régional, elles ont progressé de 3,0 % à Bruxelles, 2,7 % en Flandre et de 1,6 % en Wallonie. La croissance s'est ralentie en Flandre et surtout en Wallonie (respectivement -0,9 et -2,0 points de pourcentage) alors qu'elle est restée stable à Bruxelles (+0,1 point de pourcentage).

Graphique 9

Évolution des dépenses de consommation finale des administrations publiques

(pourcentages)



Source: ICN.

Dans les trois régions, les dépenses collectives – qui comprennent notamment la Justice, la police, la défense et les équipements collectifs – ont contribué favorablement et dans les mêmes proportions à la croissance totale. Les soins de santé ont, quant à eux, apporté une contribution négative en Wallonie et à Bruxelles. Par ailleurs, l'enseignement a été une composante plus dynamique de la croissance en Flandre, comparativement aux deux autres régions.

Tableau 9

Dépenses de consommation finale des administrations publiques - Contributions des principales composantes à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020

(points de pourcentage)

	2020			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Dépense de consommation finale individuelle (P.31) = Transferts sociaux en nature (D.63)	1,84	1,52	0,56	1,24
Production non marchande (D.631)	1,92	1,27	1,19	0,78
dont: enseignement	0,78	1,05	0,54	0,85
Production marchande achetée (D.632)	-0,08	0,25	-0,64	-0,07
dont: soins de santé	-0,32	0,04	-0,84	-0,28
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	1,18	1,19	1,06	1,15
p.m. croissance totale (en %)	3,02	2,70	1,62	2,39

Source: ICN.

3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

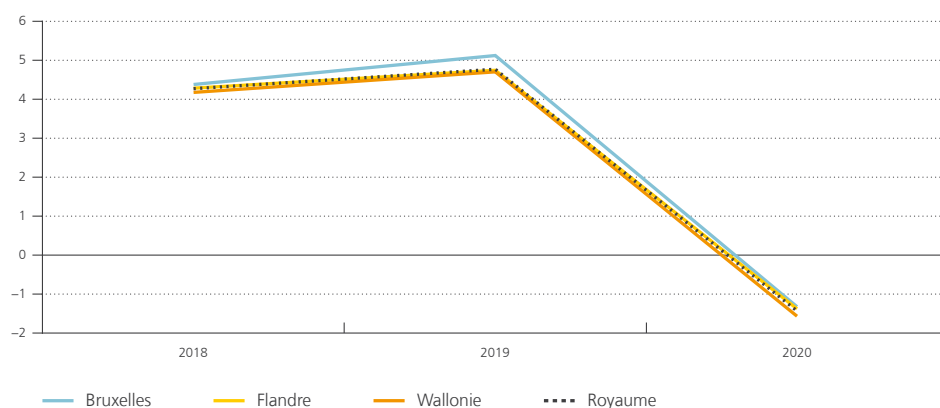
Il est important de noter que, par hypothèse, les composantes de la consommation finale des ISBLSM sont réparties entre les entités géographiques principalement sur la base de la population (totale ou en fonction de certains groupes de population). Ceci explique le peu de différence en termes de croissance entre les trois régions.

En 2020, dans les trois régions, les dépenses de consommation finale des ISBLSM ont reculé. En valeur absolue, les dépenses de consommation finale des ISBLSM se sont chiffrées à 5,0 milliards d'euros pour la Belgique (-1,4 %) dont 2,9 milliards en Flandre (-1,4 %), 1,6 milliard en Wallonie (-1,6 %) et 0,5 milliard à Bruxelles (-1,3 %).

Graphique 10

Évolution des dépenses de consommation finale des ISBLSM

(pourcentages)



Source: ICN.

3.3 Taux d'épargne brut

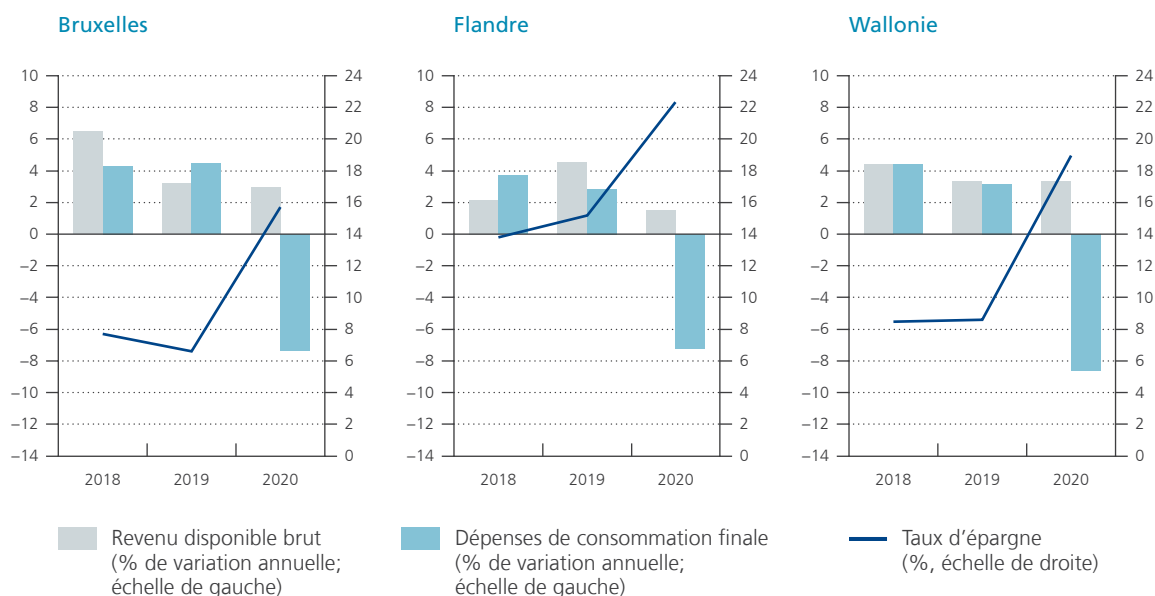
Le taux d'épargne brut est défini comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut préalablement ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce revenu disponible brut préalablement ajusté peut donc soit être consommé sous forme de dépenses de consommation finale des ménages ou épargné (épargne brute).

En 2020, les ménages des trois régions ont enregistré une forte hausse de leur taux d'épargne. Il s'est établi à 22,3 % en Flandre, à 19,0 % en Wallonie et à 15,7 % à Bruxelles. Ce net renforcement de la propension à épargner constitue en réalité une « épargne forcée », causée par la fermeture de certains magasins et l'indisponibilité de nombreux services et activités (de loisirs).

Graphique 11

Revenu disponible brut, dépenses de consommation finale et taux d'épargne brut des ménages, en termes nominaux, par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Par rapport à 2019, la hausse du taux d'épargne a été plus importante en Wallonie (+10,4 points de pourcentage) qu'à Bruxelles (+9,1 points de pourcentage), et surtout qu'en Flandre (+7,1 points de pourcentage). Les écarts relatifs entre les régions se sont sensiblement amenuisés en cette année particulière marquée par la pandémie. En effet, le taux d'épargne des ménages bruxellois et wallons s'est rapproché du niveau de leur homologue flamand. Pour cause, la progression du revenu disponible brut a été relativement moins vigoureuse en Flandre, tandis que les dépenses des ménages y ont diminué moins rapidement.

Structure économique des régions

Ce chapitre traite de la structure économique des régions analysée selon différents critères, à savoir la valeur ajoutée, l'emploi et les dépenses de consommation des ménages. Au cours des dernières années, la structure économique est restée relativement stable dans les trois régions. L'année 2020 n'a pas apporté de changements fondamentaux, même si certaines variations ont été constatées.

1. Structure de la valeur ajoutée régionale

Le graphique ci-dessous présente la part des branches d'activité A10 dans la valeur ajoutée brute à prix courants de chaque région en 2020.

Dans les trois régions, trois branches d'activité se démarquent par leur part importante dans la valeur ajoutée. Il s'agit des services publics et de santé, du 'commerce, des transports et de l'Horeca' et des services aux entreprises. Ces trois branches représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée brute produite dans chaque région. La somme de leurs poids à Bruxelles atteint 54,4%, 54,3 % en Flandre et 56,4 % en Wallonie.

Les services publics et de santé constituent la branche qui génère la part la plus grande de la valeur ajoutée en Wallonie et à Bruxelles. Ils représentent respectivement 27,8 % et 24,7 % du total régional. En Flandre, ceux-ci pèsent 18,7% de la valeur ajoutée, soit la troisième branche par ordre d'importance.

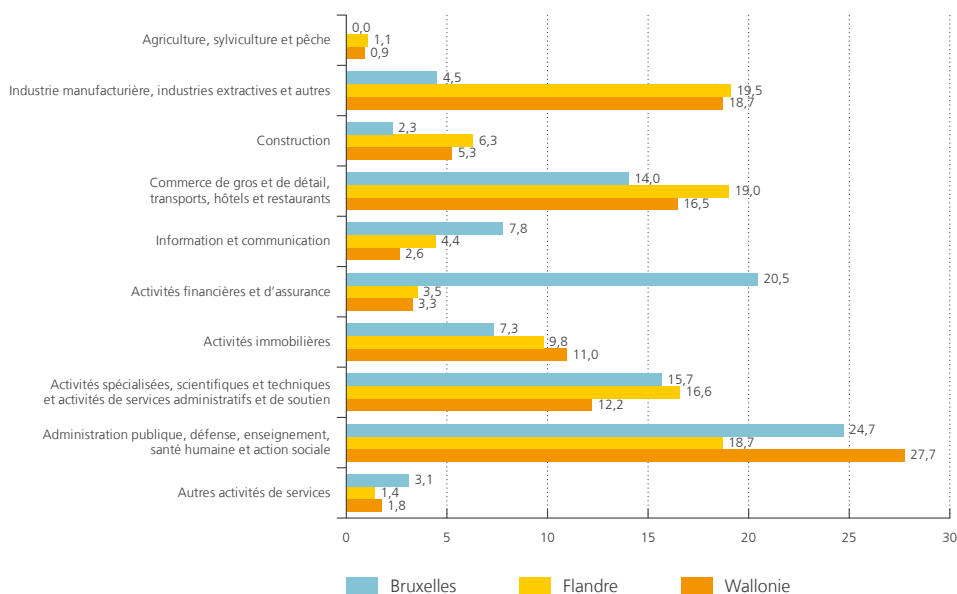
La Flandre et la Wallonie se distinguent également de Bruxelles par une part nettement plus importante des activités de l'industrie et de l'énergie dans la valeur ajoutée régionale. Il s'agit de la deuxième branche la plus importante dans ces deux régions.

À Bruxelles, les services financiers occupent une place prépondérante comparativement à la Flandre et à la Wallonie. Ceux-ci représentent à eux seuls un cinquième de la valeur ajoutée produite dans la capitale, soit la deuxième branche d'activité la plus importante.

Graphique 12

Valeur ajoutée brute régionale par branche d'activité (A10), à prix courants, 2020

(pourcentages)



Source: ICN.

2. Structure de l'emploi régional

Le graphique ci-dessous présente la part des différentes branches d'activité A10 dans l'emploi total de chaque région en 2020. Comparativement à la valeur ajoutée, les différences régionales concernant la structure de l'emploi sont moins marquées.

Les services publics et de santé occupent le plus grand nombre de personnes dans les trois régions. À Bruxelles et en Wallonie, ceux-ci représentent plus d'un tiers de l'emploi total (respectivement 36,3 % et 35,8 %), soit sensiblement plus qu'en Flandre (27,4%).

Le commerce, les transports et l'Horeca constitue la deuxième branche la plus importante en termes de personnes occupées en Wallonie, et la troisième en Flandre et à Bruxelles. Elle représente respectivement, 20,6 %, 21,1 % et 18,0 % de l'emploi dans ces régions.

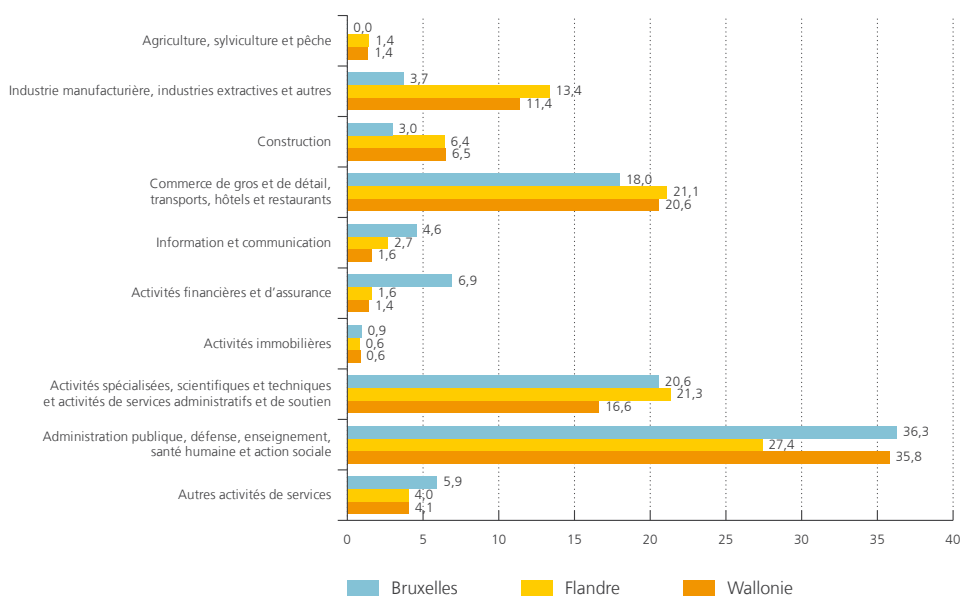
Les services aux entreprises regroupent une grande diversité d'activités, comme les activités juridiques et comptables, les activités d'ingénierie, la recherche et développement scientifique, ou les services administratifs et de soutien. Ils constituent la deuxième branche la plus importante en matière de personnes occupées en Flandre et à Bruxelles, avec respectivement 21,4 % et 20,6 % de l'emploi. Cette branche se classe troisième en Wallonie (16,6 %).

Comme pour la valeur ajoutée, Bruxelles présente une proportion de l'emploi plus importante dans les services financiers et l'information et la communication que les deux autres régions. En Flandre et en Wallonie, une partie importante de l'emploi se concentre dans l'industrie et l'énergie, même si celle-ci a tendance à s'éroder au fil du temps.

Graphique 13

Emploi régional par branche d'activité (A10), 2020

(pourcentages)



Source: ICN.

3. Structure régionale de la consommation des ménages

La structure des dépenses de consommation finale des ménages peut être appréhendée par la répartition des principales catégories de dépenses au niveau deux digits de la nomenclature COICOP. Le graphique ci-dessous illustre la structure de la consommation des ménages pour la dernière année disponible, à savoir 2020. Celle-ci est relativement constante au fil des années et les quatre principales catégories sont identiques depuis des années et ce, dans les trois régions. Seul l'ordre d'importance peut varier très légèrement d'une année à l'autre, les dépenses liées au logement demeurant toujours largement prédominantes.

Dans les trois régions, trois catégories se distinguent par une part dans le total des dépenses supérieure à 10 %. Il s'agit, en plus des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), des dépenses en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01) et aux biens et services divers (COICOP 12¹).

En Flandre et en Wallonie, les parts des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) et en produits alimentaires et boisson non alcoolisées (COICOP 01) atteignent des niveaux relativement comparables. En revanche, la Wallonie se caractérise par une part plus élevée de dépenses en transport (COICOP 07). La Flandre, quant à elle, se distingue par une proportion plus importante des dépenses de biens et services divers (COICOP 12).

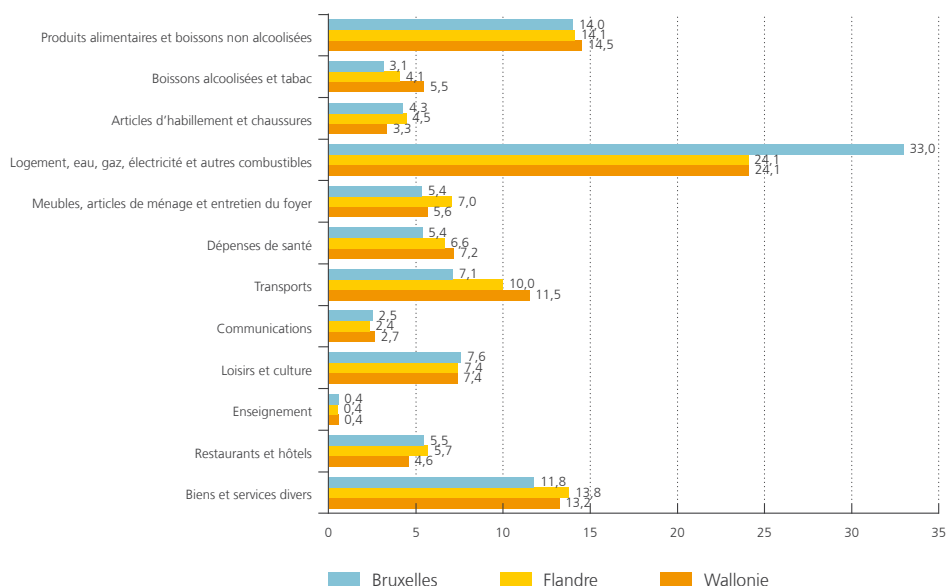
Bruxelles se démarque des autres régions par la prépondérance des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), ainsi que par la moindre importance des dépenses en transports (COICOP 07).

Suite à la nette baisse des dépenses dans l'Horeca en 2020, la part des dépenses en alimentation, en logement et en biens et services divers est plus haute que les autres années et dépasse désormais les 50 % des dépenses totales dans les trois régions.

Graphique 14

Dépenses régionales de consommation finale des ménages par produit (COICOP 2 digits), 2020

(pourcentages)



Source: ICN.

¹ Les biens et services divers se subdivisent en sept sous-catégories au niveau COICOP 3 digits tels que visibles dans le tableau 11 en Annexe 2. Les assurances et les services financiers en sont les principales composantes et regroupent la moitié des dépenses reprises dans le COICOP 12.

Révisions apportées aux années 2018-2020 dans cette version

Les comptes régionaux des années 2018 à 2020 ont été publiés une première fois en janvier 2022, conformément aux résultats des comptes nationaux 2020 émis en octobre 2021. Dans la présente publication, les résultats pour ces années ont été adaptés aux résultats des comptes nationaux 2021 diffusés en octobre 2022. Les principales révisions sont abordées ci-après.

La publication de référence des comptes nationaux 2021, sur laquelle se fondent les comptes régionaux actuels, ne comporte pas de changements méthodologiques.

1. Révisions relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail

Toutes les révisions effectuées au niveau national jusqu'en 2019 inclus découlent de corrections ponctuelles et générales fondées sur des informations complémentaires. Les adaptations apportées au niveau des entreprises dans les comptes nationaux n'affectent généralement qu'un arrondissement ou un nombre limité d'arrondissements. Ces révisions par secteur/branche d'activité SUT constituent la cause principale des modifications apportées aux résultats régionaux de l'ensemble des variables jusque et y compris l'année de données 2019.

Aucune modification n'a été apportée dans la présente version aux clés de répartition pour les unités dont les établissements sont implantés dans plusieurs arrondissements.

Toutefois, deux nouveaux éléments financés par le gouvernement fédéral (et non pas par l'employeur) ont été ajoutés en 2020 à la rémunération des travailleurs (et aux subventions sur la production) dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Il s'agit des éléments suivants :

- les cotisations patronales annuelles pour le pécule de vacances des ouvriers : étant donné que le pécule de vacances en année t dépend du salaire et des prestations de l'année $t-1$, les salaires des ouvriers selon le fichier des établissements de l'ONSS pour 2019 par secteur/SUT/arrondissement ont été utilisés comme clé de répartition pour cet élément ;
- la prime de fin d'année pour les travailleurs de l'horeca : il n'est pas judicieux d'utiliser les salaires de 2020 comme clé de répartition, ceux-ci ayant aussi sensiblement baissé à la suite du chômage temporaire ; c'est pourquoi la masse salariale des travailleurs de l'horeca en 2019 calculée selon le SEC a été utilisée comme clé de répartition.

Ces deux éléments n'avaient pas été traités, ni répartis distinctement lors de l'estimation provisoire de la rémunération des travailleurs pour l'année 2020 dans la version des comptes régionaux de janvier 2022. Comme décrit plus haut, ils ont été répartis de manière plus spécifique au niveau régional dans la présente version des comptes régionaux.

Le tableau 10 donne un aperçu par variable des révisions et de leur incidence sur les parts régionales, d'une part, et sur la croissance par région, d'autre part. Les modifications pour l'année 2020 sont légèrement plus importantes que pour les années 2017 jusqu'à 2019 inclus, en raison du passage de la méthode d'estimation provisoire à la méthode d'estimation définitive, tant au niveau national que régional. Toutes les informations n'étant pas encore

disponibles au moment des estimations pour la dernière année¹, des méthodes d'extrapolation sont utilisées. Le résultat peut différer de celui obtenu l'année suivante conformément aux procédures normales. Il convient également de noter que des révisions de faible ampleur au niveau du Royaume pour l'ensemble de l'économie dissimulent parfois des modifications plus marquées par secteur et par branche d'activité, si bien que l'effet peut varier d'une région à l'autre.

Dans la présente version des comptes régionaux, des adaptations ont été apportées aux variables « valeur ajoutée » (tant à prix courants qu'en volume), « nombre d'indépendants » et « heures prestées par les indépendants » pour l'année 2017 également, tandis qu'aucune révision n'a été effectuée pour cette même année dans la version d'octobre 2022 des comptes nationaux. Cela s'explique par l'introduction, l'année dernière, de la nomenclature NUTS 2021 (« Nomenclature des unités territoriales statistiques »), laquelle s'effectue par étapes². Il faut en effet recalculer entièrement l'ensemble des estimations, ce qui représente un travail colossal. Bien que la révision NUTS ne concerne directement que les arrondissements au sein des provinces de Hainaut et de Limbourg, le mode d'estimation (par ex. une estimation en évolution) peut entraîner quelques petites modifications dans d'autres arrondissements, provinces et régions. Ces modifications sont toutefois négligeables (cf. le tableau 10 ci-dessous).

Les retombées de toutes ces révisions sur les parts régionales pour la période comprise entre 2017 et 2020 ont été très limitées pour toutes les variables. Elles varient entre -0,3 et +0,3 point de pourcentage. L'incidence de l'ensemble des révisions sur la croissance par région a été la plus marquée aux niveaux de la valeur ajoutée (tant à prix courants qu'en volume) et de la rémunération des salariés pour l'année 2020 et au niveau des investissements en 2019.

Les révisions de la croissance de la *valeur ajoutée en 2020* (à la hausse en Flandre et en Wallonie et à la baisse à Bruxelles), tant à prix courants qu'en volume, proviennent du passage de la méthode provisoire à la méthode définitive. À Bruxelles, les ajustements les plus importants ont concerné le raffinage (CD, à la baisse), le commerce (GG, à la baisse) et les activités financières et d'assurance (KK, à la hausse). En Flandre, aucune véritable valeur extrême n'a été enregistrée, à l'exclusion de la révision à la hausse dans l'industrie pharmaceutique (CF). De même, en Wallonie, seules quelques branches d'activité ont fait l'objet d'une correction importante, parmi lesquelles la branche pharmaceutique (CF, à la baisse) et le commerce (GG, à la hausse).

La révision de la *rémunération des salariés pour l'année 2020* s'explique également par le passage de la méthode provisoire à la méthode définitive, qui a entraîné des conséquences légèrement plus importantes pour Bruxelles (à la baisse) que pour la Wallonie (à la baisse également) et pour la Flandre (à la hausse). En ce qui concerne Bruxelles, la révision de la croissance est dû principalement à l'ajustement à la baisse des salaires dans les télécommunications (JB), dans l'administration publique (OO) et dans les autres industries manufacturières (CM). En Wallonie, elle est à attribuer surtout à l'administration publique (OO), aux autres industries manufacturières (CM) et à l'industrie pharmaceutique (CF). En Flandre, l'incidence de l'ensemble des révisions a été nettement plus restreinte. La révision haussière finale s'explique essentiellement par le fait que l'ajustement au niveau du Royaume concernant l'enseignement a surtout bénéficié à cette région.

L'important ajustement à la hausse de la croissance des *investissements* à Bruxelles en 2019 provient principalement de la correction au niveau national concernant les activités financières et d'assurance (KK), qui a été majoritairement attribuée à Bruxelles. Sont concernées ici les opérations réalisées par des fonds d'investissement immobiliers spécialisés. Il s'agit d'une structure juridique relativement récente relevant des sociétés d'investissement institutionnelles et qui investissent exclusivement dans des biens immobiliers et qui sont répertoriées depuis 2019 dans les comptes nationaux et régionaux dans le secteur des autres intermédiaires financiers (S.125).

1 Par exemple, suivant la méthode définitive, l'estimation de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux se fonde, entre autres, sur les informations des comptes annuels. Toutefois, pour l'estimation de la dernière année, deux tiers de la totalité des comptes annuels tout au plus sont disponibles. Cette source n'est donc pas utilisée au niveau régional.

2 Voir la publication « [Comptes régionaux 2020](#) » du 28 janvier 2022, chapitre 3, pp. 31 et suivantes.

Tableau 10

Variables par branche d'activité: Impact des révisions sur les parts et les taux de croissance par région

	Révision en niveau (pourcentages)				Impact (point de pourcentage) sur							
					les parts				le taux de croissance			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Valeur ajoutée brute aux prix de base, à prix courants												
Bruxelles	0,00	0,01	-0,15	-0,68	0,00	0,00	-0,04	-0,25	0,00	0,01	-0,16	-0,51
Flandre	0,00	0,01	0,22	1,22	0,00	0,00	0,07	0,30	0,00	0,01	0,22	0,95
Wallonie	0,00	-0,01	-0,02	0,50	0,00	0,00	-0,03	-0,05	0,00	-0,01	-0,01	0,50
Royaume	0,00	0,01	0,10	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,09	0,58
Valeur ajoutée brute aux prix de base, en volume												
Bruxelles	0,00	-0,15	-0,47	-0,95	0,00	-0,02	-0,10	-0,25	0,00	-0,15	-0,33	-0,46
Flandre	0,00	-0,02	0,20	0,85	0,00	0,00	0,08	0,26	0,00	-0,02	0,22	0,62
Wallonie	0,00	0,05	0,12	0,35	0,00	0,02	0,01	-0,01	0,00	0,06	0,07	0,22
Royaume	0,00	-0,03	0,05	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,03	0,08	0,33
Nombre de salariés												
Bruxelles	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,18
Flandre	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,04	0,00	0,00	0,00	-0,01
Wallonie	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,14
Royaume	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Nombre d'indépendants												
Bruxelles	-0,05	-0,07	-0,02	-0,28	0,00	-0,01	0,00	-0,05	0,00	-0,03	0,06	-0,26
Flandre	0,01	0,02	0,01	0,24	0,01	0,01	0,00	0,04	0,00	0,00	-0,01	0,24
Wallonie	-0,01	-0,01	-0,01	0,20	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,21
Royaume	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Emploi total												
Bruxelles	-0,01	-0,01	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,13
Flandre	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	-0,03	0,00	0,00	0,00	0,04
Wallonie	0,00	0,00	0,00	0,15	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,15
Royaume	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
Nombre d'heures travaillées par les salariés												
Bruxelles	0,00	0,00	0,01	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,01	n.d.
Flandre	0,00	0,00	0,01	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,01	n.d.
Wallonie	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.
Royaume	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.
Nombre d'heures travaillées par les indépendants												
Bruxelles	-0,04	-0,10	-0,12	n.d.	0,00	-0,01	-0,01	n.d.	0,00	-0,06	-0,02	n.d.
Flandre	0,01	0,03	0,06	n.d.	0,01	0,02	0,03	n.d.	0,00	0,01	0,04	n.d.
Wallonie	-0,02	-0,03	-0,03	n.d.	0,00	-0,01	-0,01	n.d.	0,00	-0,01	0,00	n.d.
Royaume	0,00	0,00	0,02	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,02	n.d.
Volume de travail total												
Bruxelles	-0,01	-0,02	-0,01	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	-0,01	0,00	n.d.
Flandre	0,00	0,01	0,02	n.d.	0,00	0,00	0,01	n.d.	0,00	0,00	0,01	n.d.
Wallonie	0,00	-0,01	-0,01	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.
Royaume	0,00	0,00	0,01	n.d.	0,00	0,00	0,00	n.d.	0,00	0,00	0,01	n.d.
Rémunération des salariés												
Bruxelles	0,00	0,03	-0,11	-0,74	0,00	0,00	-0,02	-0,14	0,00	0,03	-0,15	-0,62
Flandre	0,00	0,07	0,13	0,49	0,00	0,02	0,07	0,29	0,00	0,07	0,06	0,35
Wallonie	0,00	-0,05	-0,16	-0,59	0,00	-0,02	-0,04	-0,14	0,00	-0,05	-0,12	-0,42
Royaume	0,00	0,03	0,02	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	-0,02	-0,02
Formation brute de capital fixe												
Bruxelles	n.d.	0,20	2,42	n.d.	n.d.	0,01	0,25	n.d.	n.d.	n.d.	2,28	n.d.
Flandre	n.d.	0,12	0,28	n.d.	n.d.	-0,01	-0,22	n.d.	n.d.	n.d.	0,17	n.d.
Wallonie	n.d.	0,15	0,51	n.d.	n.d.	0,00	-0,03	n.d.	n.d.	n.d.	0,37	n.d.
Royaume	n.d.	0,14	0,62	n.d.	n.d.	0,00	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	0,52	n.d.

Source: ICN.

2. Révisions relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile

Dans ce domaine également, les révisions de la répartition régionale découlent essentiellement des modifications apportées aux chiffres nationaux par transaction à ventiler depuis l'année de données 2018.

Les différentes révisions ont exercé une incidence plutôt limitée sur les parts régionales, et ce pour toutes les transactions.

Les retombées sur les chiffres de croissance ont également été mineures. Le principal ajustement a concerné les dépenses de consommation finale des ménages à Bruxelles (-0,4 point de pourcentage en 2018 comme en 2019) et découle surtout d'une révision des dépenses d'alimentation en eau et de services divers liés au logement (COICOP 44) qui fait suite à une légère erreur au niveau de la clé de répartition de cette rubrique dans la version précédente. Cette erreur est désormais rectifiée.

La combinaison de toutes ces révisions a eu un effet légèrement plus prononcé sur l'épargne brute, celle-ci étant en valeur absolue nettement inférieure au revenu disponible brut et aux dépenses de consommation finale des ménages. L'effet le plus important s'observe au niveau de la révision à la hausse du taux d'épargne brut des ménages à Bruxelles, respectivement de 0,4 point de pourcentage en 2018 et de 0,6 point de pourcentage en 2019.

Tableau 11

Comptes des ménages et dépenses de consommation finale par secteur institutionnel: impact des révisions sur les parts et les taux d'évolution par région

	Révision en niveau (pourcentages)		Impact (point de pourcentage) sur			
			les parts		le taux de croissance	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Revenu primaire net						
Bruxelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flandre	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Wallonie	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Royaume	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Revenu disponible net						
Bruxelles	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Flandre	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
Wallonie	0,2	0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,1
Royaume	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1
Revenu disponible brut						
Bruxelles	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1
Flandre	-0,1	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Wallonie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	-0,1
Royaume	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	-0,4	-0,8	0,0	0,0	-0,4	-0,4
Flandre	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	-0,1
Wallonie	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,1
Royaume	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	-0,2	-0,5	0,0	-0,1	-0,3	-0,2
Flandre	0,4	0,5	0,0	0,1	0,4	0,1
Wallonie	0,0	0,3	0,0	-0,1	0,0	0,3
Royaume	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1
Dépenses de consommation finale des ISBLSM						
Bruxelles	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Flandre	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Wallonie	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Royaume	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Epargne brute						
Bruxelles	4,9	9,5	0,3	0,5	5,8	3,7
Flandre	-1,3	-1,7	-0,8	-0,6	-1,2	-0,5
Wallonie	2,1	-0,4	0,5	0,1	2,2	-2,6
Royaume	-0,2	-0,9	0,0	0,0	-0,2	-0,8
Taux d'épargne brut (en point de pourcentage)						
Bruxelles	0,4	0,6				
Flandre	-0,2	-0,2				
Wallonie	0,2	0,0				
Royaume	0,0	-0,1				

Source: ICN.

Séries disponibles

Davantage de tableaux sur NBB.STAT

Toutes les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de travail (y compris le volume de travail, les heures travaillées par les salariés/indépendants, la rémunération des salariés et la formation brute de capital fixe) et par lieu de domicile (compte des ménages et dépenses de consommation finale par secteur) sont disponibles en consultant la base de données statistiques [NBB.Stat](#).

Séries homogènes et périodes couvertes

En Belgique, les statistiques des comptes régionaux sont disponibles en séries homogènes pour les comptes des ménages à partir de l'année 1995 et pour les agrégats par branche d'activités à partir de l'année 2003 (voir tableau ci-dessous). Ces séries respectent les standards actuellement en vigueur, à savoir le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (en abrégé : SEC2010), et la nomenclature d'activités NACE 2008. Les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités sont disponibles selon la nomenclature NACE 2003 et le SEC 1995.

Variables	1995-2002	À partir de 2003
Valeur ajoutée brute Rémunération des salariés Nombre de salariés Nombre d'indépendants Heures prestées par les salariés ¹ Heures prestées par les indépendants ² Formation brute de capital fixe	SEC 1995 NACE 2003 Compatible avec la version des comptes nationaux de septembre 2010	SEC 2010 NACE 2008 Compatible avec la dernière version des comptes nationaux
Comptes des ménages Dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ³	SEC 2010 Compatible avec la dernière version des comptes nationaux	

La conversion des chiffres selon la NACE 2008 et le SEC 2010 a été réalisée au niveau national sur une base suffisamment détaillée pour que les agrégats régionaux par branche d'activités puissent être adaptés en cohérence à partir de l'année 2003. Pour la période 1995-2002, la conversion au niveau national a été effectuée sur une base plus agrégée rendant la conversion des agrégats régionaux plus délicate si l'on souhaite maintenir un certain niveau de qualité et d'interprétation des statistiques. Dès lors, les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités n'ont pas pu être converties selon les derniers standards en vigueur.

Timeliness

À l'heure actuelle, la dernière année disponible pour la valeur ajoutée (à prix courants et en volume), l'emploi (salariés et indépendants) et la rémunération des salariés correspond à l'année T-1 par rapport à l'année T de publication.

Pour les autres variables par branche d'activité (volume de travail des salariés et des indépendants et la formation brute de capital fixe), pour toutes les transactions des comptes des ménages, ainsi que pour les dépenses de consommation finale par secteur institutionnel, la dernière disponible est l'année T-2 par rapport à l'année de publication.

1 Les heures prestées par les salariés ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2003 et pour les indépendants à partir de l'année 2000.

2 Les heures prestées par les indépendants ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2000.

3 Les dépenses de consommation finale des administrations publiques ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1999.

Niveau de détails (géographique et par branche)

Le degré de détails des variables par branche d'activité selon le lieu de travail peut être défini selon deux critères principalement :

- le nombre de catégories d'activités : les classifications des activités A3, A10, A21, A38 et A64 présentent respectivement 3, 10, 21, 38 et 64 catégories d'activités et sont des groupements de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (NACE) de 2008. Pour les estimations belges, un niveau intermédiaire est construit (les branches SUT) qui regroupe des code NACE à trois et/ou quatre positions¹;
- le niveau de regroupement géographique : en Belgique, les classifications NUTS1, NUTS2 ou NUTS3 correspondent respectivement au niveau des régions, des provinces et des arrondissements.

Tous les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible. En principe, la désagrégation s'opère jusqu'aux branches d'activités du SUT (environ 135) en combinaison avec les arrondissements et les secteurs institutionnels.

Le détail des chiffres publiés, en revanche, dépend du niveau de détail des unités NUTS, de la qualité des méthodes de calcul et des données de base et de la confidentialité des données. Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les variables par branche d'activité sont les suivants :

Niveau d'agrégation des variables par branche d'activité disponibles en Belgique (en gras, les exigences minimums fixées par Eurostat).

Arrondissements (NUTS3)		Invest.	V.A., Emploi, Salaire, Heures				V.A., Emploi, Salaire, Heures, Invest.
Provinces (NUTS2)			Salaire, Heures, Invest.	Invest.	V.A., Emploi, Salaire, Heures		
Régions (NUTS1)					Invest., V.A. Y-1	V.A.*, Emploi, Salaire, Heures	
	A0	A3	A10	A21	A38	A64	Secteur

V.A. = valeur ajoutée

* Jusqu'à l'année Y-2

Au-delà des exigences minimums fixées par Eurostat pour les statistiques régionales², les Etats membres sont libres de publier des statistiques plus détaillées pour autant que les données de base et les méthodes utilisées le permettent et que les données publiées respectent le principe de confidentialité. Ainsi, en Belgique, chacune des variables précitées sont publiées à un niveau de détail plus élevé que les exigences européennes (voir tableau ci-dessus).

Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les transactions des comptes des ménages sont les suivants :

Agrégat	Détail géographique	
	Publié en Belgique	Exigé par Eurostat
Comptes d'affectation du revenu primaire et du revenu disponible	Arrondissements (NUTS3)	Provinces (NUTS2)
Dépenses de consommation finale des ménages (P3 S14)	Régions (NUTS1)	<i>Non exigé</i>
Dépenses de consommation finale des administrations publiques (P3 S13) et des ISBLSM (P3 S15)	Arrondissements (NUTS3)	<i>Non exigé</i>

¹ Voir l'Annexe 3 de la note méthodologique : « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) »

² Voir « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) », p.8

Annexe 1: Tableaux de synthèse (2018-2020)

Tableau 12

Variables-clés des comptes régionaux ventilées selon le lieu de travail¹

	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans le Royaume (pourcentages)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (Pourcentages)
Totaux (selon le lieu de travail)	2020	2020	2019	2020	2021	2010-2021
Valeur ajoutée brute en volume (année de référence 2015) - Croissance économique						
Bruxelles	69 368,7	18,3	2,6	-5,6	5,7	0,8
Flandre	221 532,9	58,5	2,1	-4,5	6,2	1,7
Wallonie	87 784,8	23,2	2,7	-5,6	4,4	1,3
Royaume	378 942,8	100,0	2,3	-4,9	5,7	1,4
Valeur ajoutée brute à prix courants						
Bruxelles	74 696,8	18,1	3,9	-4,3	7,9	2,7
Flandre	241 803,6	58,6	4,1	-3,1	9,1	3,3
Wallonie	95 912,4	23,2	4,6	-3,6	7,2	3,2
Royaume	412 663,2	100,0	4,2	-3,4	8,4	3,1
Emploi total (nombre de personnes)						
Bruxelles	711 419,0	14,5	1,2	-0,3	0,9	0,5
Flandre	2 885 506,0	58,9	1,9	0,2	2,1	1,1
Wallonie	1 298 799,0	26,5	1,2	-0,1	1,9	0,8
Royaume	4 898 327,0	100,0	1,6	0,1	1,9	0,9
Nombre de salariés						
Bruxelles	626 410,0	15,4	1,1	-0,5	0,7	0,3
Flandre	2 369 230,0	58,3	1,8	-0,3	1,7	1,0
Wallonie	1 065 598,0	26,2	1,3	-0,3	1,9	0,8
Royaume	4 063 841,0	100,0	1,6	-0,3	1,6	0,8
Nombre d'indépendants						
Bruxelles	85 009,0	10,2	1,7	0,9	2,3	2,2
Flandre	516 276,0	61,9	2,4	2,6	3,5	1,5
Wallonie	233 201,0	27,9	0,4	0,9	2,0	1,0
Royaume	834 486,0	100,0	1,8	1,9	3,0	1,5
Rémunération des salariés						
Bruxelles	42 613,9	18,5	3,0	-1,7	4,9	1,9
Flandre	132 714,6	57,6	4,0	-1,6	5,9	2,8
Wallonie	54 682,7	23,8	3,1	-2,5	6,3	2,6
Royaume	230 236,0	100,0	3,6	-1,9	5,8	2,5
Formation brute de capital fixe						2010-2020
Bruxelles	16 500,4	14,8	5,1	0,6	n.d.	2,8
Flandre	70 264,9	63,2	8,4	-5,5	n.d.	3,4
Wallonie	24 413,2	21,9	4,0	-4,1	n.d.	2,8
Royaume	111 258,0	100,0	6,9	-4,3	n.d.	3,2
Volume de travail total						2010-2020
Bruxelles	1 010 308,7	14,3	1,3	-7,9	n.d.	-0,3
Flandre	4 232 283,2	59,8	1,6	-7,8	n.d.	0,3
Wallonie	1 835 808,0	25,9	1,0	-9,5	n.d.	0,2
Royaume	7 082 570,0	100,0	1,4	-8,3	n.d.	0,1
Nombre d'heures prestées par les salariés						2010-2020
Bruxelles	861 439,4	15,7	1,0	-6,5	n.d.	-0,4
Flandre	3 231 740,7	58,8	1,6	-6,4	n.d.	0,5
Wallonie	1 399 987,6	25,5	1,3	-7,0	n.d.	0,3
Royaume	5 497 337,9	100,0	1,4	-6,5	n.d.	0,3
Nombre d'heures prestées par les indépendants						2010-2020
Bruxelles	148 869,3	9,4	3,2	-15,3	n.d.	0,2
Flandre	1 000 542,5	63,1	1,7	-12,2	n.d.	-0,2
Wallonie	435 820,4	27,5	0,2	-16,6	n.d.	-0,4
Royaume	1 585 232,1	100,0	1,4	-13,8	n.d.	-0,3

Source: ICN.

1 La différence entre les chiffres du Royaume et la somme des trois régions se rapporte à l'unité extra-régionale.

Tableau 13

Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, à prix courants

	Chiffres absolus (millions €)	Part de chaque région dans le Royaume (pourcentages)	Evolution par rapport à l'année précédente (pourcentages)			Taux de croissance annuel moyen
Totaux (selon le lieu de domicile)	2020	2020	2018	2019	2020	2010-2020
Revenu primaire, net						
Bruxelles	29 194,8	9,7	4,5	4,7	-2,7	2,4
Flandre	188 491,4	62,5	2,7	2,9	-2,6	1,9
Wallonie	83 683,3	27,8	3,1	2,9	-2,4	1,8
Royaume	301 369,5	100,0	3,0	3,1	-2,5	1,9
Revenu disponible, net						
Bruxelles	25 201,3	9,8	6,7	3,0	2,7	2,8
Flandre	156 151,1	60,8	2,0	4,5	1,4	2,3
Wallonie	75 461,5	29,4	4,5	3,3	3,3	2,5
Royaume	256 814,0	100,0	3,2	4,0	2,1	2,4
Revenu disponible, brut						
Bruxelles	27 527,0	9,9	6,4	3,2	2,9	2,8
Flandre	169 374,7	61,0	2,2	4,5	1,5	2,4
Wallonie	80 597,7	29,0	4,4	3,3	3,3	2,5
Royaume	277 499,5	100,0	3,2	4,1	2,2	2,5
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	23 424,9	10,5	4,3	4,5	-7,3	2,4
Flandre	132 966,3	59,8	3,7	2,8	-7,2	2,4
Wallonie	65 838,1	29,6	4,4	3,2	-8,6	1,8
Royaume	222 229,4	100,0	4,0	3,1	-7,7	2,2
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	11 956,4	10,6	4,1	2,9	3,0	3,2
Flandre	64 897,0	57,5	3,6	3,6	2,7	2,8
Wallonie	35 992,5	31,9	4,2	3,6	1,6	2,6
Royaume	112 845,9	100,0	3,9	3,5	2,4	2,7
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages						
Bruxelles	523,4	10,5	4,4	5,1	-1,3	3,6
Flandre	2 845,9	57,2	4,3	4,7	-1,4	3,1
Wallonie	1 607,1	32,3	4,2	4,7	-1,6	3,0
Royaume	4 976,5	100,0	4,3	4,8	-1,4	3,1
Epargne brute						
Bruxelles	4 371,5	7,5	41,5	-11,3	144,7	5,5
Flandre	38 253,0	65,9	-6,1	15,1	48,8	2,3
Wallonie	15 418,4	26,6	5,4	5,1	128,4	6,6
Royaume	58 043,0	100,0	-1,7	11,2	69,5	3,4
Taux d'épargne brut	(pourcentages)		(points de pourcentage)			
Bruxelles	15,7	-	1,9	-1,1	9,1	
Flandre	22,3	-	-1,2	1,4	7,1	
Wallonie	19,0	-	0,1	0,1	10,4	
Royaume	20,7	-	-0,6	0,8	8,3	
Population moyenne						
Bruxelles	1 219 113,0	10,6	0,7	0,8	0,5	1,0
Flandre	6 641 109,0	57,7	0,6	0,6	0,5	0,6
Wallonie	3 646 729,0	31,7	0,3	0,3	0,2	0,4
Royaume	11 506 951,0	100,0	0,5	0,5	0,4	0,6

Source: ICN.

Tableau 14

Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur et par habitant, à prix courants

Par habitant (selon le lieu de domicile)	Chiffres absolus (euros)	Indices par rapport au Royaume	Evolution par rapport à l'année précédente (pourcentages)			Taux de crois- sance annuel moyen
	2020	2020	2018	2019	2020	2010-2020
Revenu primaire net						
Bruxelles	23 948	91,4	3,8	3,8	-3,1	1,2
Flandre	28 383	108,4	2,1	2,3	-3,1	1,3
Wallonie	22 948	87,6	2,8	2,6	-2,6	1,4
Royaume	26 190	100	2,5	2,6	-2,9	1,3
Revenu disponible net						
Bruxelles	20 672	92,6	5,9	2,2	2,2	1,7
Flandre	23 513	105,4	1,5	3,9	0,9	1,8
Wallonie	20 693	92,7	4,2	3,0	3,1	2,1
Royaume	22 318	100	2,7	3,5	1,7	1,8
Revenu disponible brut						
Bruxelles	22 580	93,6	5,7	2,4	2,4	1,7
Flandre	25 504	105,8	1,6	3,9	1,0	1,8
Wallonie	22 101	91,6	4,2	3,0	3,1	2,1
Royaume	24 116	100	2,7	3,5	1,8	1,9
Dépenses de consommation finale des ménages						
Bruxelles	19 215	99,5	3,6	3,6	-7,8	1,3
Flandre	20 022	103,7	3,1	2,3	-7,7	1,8
Wallonie	18 054	93,5	4,1	2,9	-8,8	1,4
Royaume	19 313	100	3,5	2,6	-8,0	1,6
Dépenses de consommation finale des administrations publiques						
Bruxelles	9 807	100,0	3,3	2,1	2,5	2,0
Flandre	9 772	99,6	3,1	3,0	2,2	2,2
Wallonie	9 870	100,6	3,9	3,3	1,4	2,2
Royaume	9 807	100	3,4	3,0	2,0	2,1
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages						
Bruxelles	429	99,3	3,7	4,3	-1,8	2,5
Flandre	429	99,1	3,7	4,1	-1,9	2,5
Wallonie	441	101,9	3,9	4,4	-1,8	2,5
Royaume	432	100	3,8	4,2	-1,8	2,5
Epargne brute						
Bruxelles	3 586	71,1	40,5	-12,1	143,5	4,3
Flandre	5 760	114,2	-6,7	14,4	48,1	1,7
Wallonie	4 228	83,8	5,1	4,8	127,9	6,1
Royaume	5 044	100	-2,2	10,7	68,8	2,8

Source: ICN.

Annexe 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales

Tableau 15

Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,07	0,10	0,07	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Industries extractives	BB	0,00	-0,01	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,02	0,01
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,17	-0,13	-0,08	-0,13	0,04	0,19	0,20	0,16
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,05	-0,01	-0,04	0,00	0,01	0,00	0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,02	-0,07	-0,02	-0,05	-0,01	-0,06	-0,04	-0,04
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,82	-0,06	0,00	-0,18	0,53	0,26	0,00	0,25
Industrie chimique	CE	0,11	0,19	0,28	0,20	0,04	0,03	0,04	0,03
Industrie pharmaceutique	CF	-0,04	0,30	-0,36	0,09	0,03	-0,02	-1,44	-0,34
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,03	-0,23	-0,04	0,00	0,04	0,05	0,03
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,01	-0,04	-0,30	-0,09	-0,01	-0,30	-0,20	-0,22
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,07	0,05	-0,03	0,00	0,05	0,03	0,04
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,01	-0,03	-0,07	-0,03	0,00	0,01	0,01	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,01	-0,07	-0,02	-0,04	0,00	0,11	0,03	0,07
Fabrication de matériels de transport	CL	0,03	-0,07	-0,32	-0,11	-0,03	0,04	0,05	0,03
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,16	-0,08	-0,17	-0,11	0,00	-0,03	-0,01	-0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,16	0,06	0,13	0,09	0,10	0,10	0,12	0,10
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,03	-0,01	-0,05	-0,03	0,04	0,09	0,11	0,08
Construction	FF	-0,30	-0,20	-0,38	-0,26	-0,05	0,04	0,29	0,08
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-1,20	-0,98	-0,51	-0,91	0,64	1,64	1,40	1,40
Transports et entreposage	HH	-0,51	-0,69	-0,50	-0,61	0,33	0,41	0,29	0,37
Hébergement et restauration	II	-1,19	-0,83	-0,71	-0,87	0,21	0,30	0,31	0,29
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,14	-0,07	-0,07	-0,08	0,12	0,05	0,01	0,05
Télécommunications	JB	-0,12	0,08	-0,01	0,02	0,13	0,02	0,04	0,05
Activités informatiques et services d'information	JC	0,20	0,06	0,07	0,09	0,22	0,23	0,23	0,23
Activités financières et d'assurance	KK	0,18	-0,06	-0,30	-0,07	0,21	-0,02	-0,09	0,00
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,16	0,05	0,06	0,01	0,24	0,47	0,48	0,43
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,11	-0,04	-0,03	-0,05	0,79	0,78	0,51	0,72
Recherche-développement scientifique	MB	-0,05	0,07	-0,24	-0,02	0,03	0,09	0,08	0,08
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,07	0,01	-0,04	-0,02	0,14	0,18	0,11	0,15
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,33	-0,62	-0,46	-0,53	0,42	0,52	0,48	0,49
Administration publique	OO	0,13	0,00	0,08	0,05	0,62	0,23	0,41	0,36
Enseignement	PP	-0,07	-0,13	-0,25	-0,14	0,24	0,11	0,10	0,13
Activités pour la santé humaine	QA	-0,57	-0,68	-0,97	-0,73	0,25	0,33	0,39	0,33
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,00	-0,04	0,05	-0,01	0,10	0,16	0,18	0,15
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,29	-0,21	-0,19	-0,22	0,15	0,11	0,11	0,11
Autres activités de services	SS	-0,09	-0,16	-0,16	-0,15	0,17	0,12	0,13	0,13
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	-0,01	0,00	-0,01	0,01	0,02	0,00	0,01
Total (%)		-5,62	-4,48	-5,63	-4,95	5,69	6,24	4,38	5,72
Industrie	C	-1,06	-0,15	-1,25	-0,56	0,59	0,33	-1,28	0,01
Secteur des administrations publiques	S13	0,13	-0,12	-0,17	-0,14	0,77	0,27	0,45	0,42
Secteur privé	S1-S13	-5,75	-4,36	-5,45	-4,87	4,92	5,97	3,94	5,30

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 16

Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,06	0,09	0,06	0,00	-0,04	-0,03	-0,03
Industries extractives	BB	0,00	-0,01	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,02	0,01
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,16	-0,08	-0,04	-0,08	0,03	0,14	0,17	0,13
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,04	0,00	-0,02	0,00	0,06	0,02	0,04
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,02	-0,05	0,00	-0,03	0,01	0,12	0,11	0,10
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,82	-0,05	0,00	-0,18	0,48	0,16	0,00	0,18
Industrie chimique	CE	0,08	-0,08	0,13	0,00	0,08	0,36	0,23	0,28
Industrie pharmaceutique	CF	-0,03	0,39	-0,17	0,18	0,04	0,03	-1,35	-0,29
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,07	-0,16	0,00	0,00	0,16	0,18	0,13
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,00	-0,14	-0,33	-0,16	0,07	0,63	0,50	0,50
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,07	0,05	-0,03	0,00	0,05	0,03	0,04
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,01	-0,02	-0,06	-0,02	0,01	0,03	0,04	0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,01	-0,04	-0,01	-0,03	0,01	0,15	0,04	0,10
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	-0,09	-0,34	-0,13	-0,04	0,02	0,03	0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,16	-0,06	-0,16	-0,10	0,02	0,07	0,05	0,06
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,21	0,11	0,19	0,15	0,24	0,22	0,28	0,24
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,01	-0,02	0,00	0,04	0,08	0,10	0,08
Construction	FF	-0,25	-0,06	-0,26	-0,14	0,14	0,59	0,78	0,55
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-1,10	-0,81	-0,37	-0,76	0,66	1,68	1,43	1,43
Transports et entreposage	HH	-0,23	-0,59	-0,20	-0,44	0,39	0,40	0,31	0,38
Hébergement et restauration	II	-1,15	-0,78	-0,66	-0,82	0,22	0,32	0,33	0,30
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,10	-0,05	-0,06	-0,06	0,14	0,05	0,01	0,06
Télécommunications	JB	-0,17	0,07	-0,02	0,00	0,15	0,03	0,04	0,06
Activités informatiques et services d'information	JC	0,29	0,14	0,12	0,16	0,29	0,29	0,27	0,29
Activités financières et d'assurance	KK	0,07	-0,04	-0,19	-0,06	1,63	0,22	0,13	0,45
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,02	0,24	0,27	0,20	0,27	0,51	0,53	0,47
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,23	-0,15	-0,10	-0,15	0,84	0,83	0,55	0,76
Recherche-développement scientifique	MB	-0,05	0,08	-0,23	-0,02	0,04	0,11	0,10	0,09
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,11	0,00	-0,04	-0,03	0,10	0,14	0,08	0,12
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,17	-0,46	-0,33	-0,38	0,42	0,51	0,48	0,49
Administration publique	OO	0,36	0,16	0,12	0,19	0,60	0,23	0,40	0,35
Enseignement	PP	0,21	0,19	0,19	0,20	0,32	0,19	0,49	0,28
Activités pour la santé humaine	QA	-0,49	-0,57	-0,84	-0,62	0,26	0,34	0,41	0,34
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,00	0,10	0,03	0,10	0,15	0,17	0,15
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,26	-0,19	-0,17	-0,20	0,13	0,10	0,10	0,10
Autres activités de services	SS	-0,06	-0,13	-0,13	-0,12	0,17	0,12	0,13	0,13
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	-0,01	0,00	-0,01	0,00	0,03	0,00	0,01
Total (%)		-4,32	-3,07	-3,64	-3,43	7,85	9,08	7,15	8,41
Industrie	C	-1,09	-0,26	-1,09	-0,60	0,71	1,98	0,05	1,31
Secteur des administrations publiques	S13	0,65	0,38	0,30	0,41	1,05	0,41	0,93	0,66
Secteur Privé	S1-S13	-4,97	-3,45	-3,94	-3,84	6,80	8,66	6,22	7,76

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 17

Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020

(points de pourcentage)

	A38	2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,07	0,29	0,09	0,21	-0,05	-0,05	0,11	-0,01
Industries extractives	BB	0,01	0,04	0,04	0,04	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,05	0,27	0,14	0,21	-0,20	-0,10	-0,42	-0,18
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,00	0,01	0,01	-0,01	-0,08	0,03	-0,04
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,01	0,02	0,10	0,03	-0,01	-0,11	-0,09	-0,09
Cokéfaction et raffinage	CD	0,08	0,02	0,01	0,03	-0,04	-0,06	-0,02	-0,05
Industrie chimique	CE	0,01	0,30	-0,25	0,14	-0,05	0,36	-0,11	0,20
Industrie pharmaceutique	CF	0,06	0,05	0,39	0,13	0,13	0,77	1,74	0,89
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,04	-0,01	0,33	0,06	0,02	-0,25	-0,15	-0,19
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,02	0,34	0,06	0,23	0,00	-0,13	-0,03	-0,09
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,07	-0,02	0,04	0,01	0,08	0,01	0,05
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,01	0,10	0,01	0,01	-0,03	0,11	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	-0,01	0,05	-0,10	0,01	-0,03	-0,08	0,09	-0,04
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,86	0,11	-0,37	-0,13	-0,28	-0,11	-0,19	-0,15
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,03	0,17	0,03	0,12	-0,03	-0,07	-0,09	-0,07
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,77	0,47	0,07	0,42	-0,81	-0,47	-0,60	-0,54
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,30	-0,11	-0,21	-0,07	0,46	0,02	0,34	0,15
Construction	FF	-1,12	-0,23	0,15	-0,27	0,22	0,10	-0,40	0,00
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	2,29	0,15	0,23	0,48	-1,90	-0,21	-0,35	-0,48
Transports et entreposage	HH	2,42	-0,94	0,61	-0,11	0,18	-0,42	-0,87	-0,43
Hébergement et restauration	II	0,40	0,17	0,08	0,18	-0,38	-0,38	-0,29	-0,36
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	0,01	0,01	0,01	-0,19	-0,15	-0,14	-0,16
Télécommunications	JB	-0,39	-0,20	0,05	-0,17	-0,26	-0,02	0,06	-0,04
Activités informatiques et services d'information	JC	-0,07	0,63	0,45	0,49	-0,04	-0,01	-0,64	-0,15
Activités financières et d'assurance	KK	-1,28	0,19	0,50	0,05	6,33	-1,87	-0,26	-0,36
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,54	3,93	-1,06	2,32	-0,33	-0,55	-1,12	-0,64
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	1,13	0,48	0,39	0,55	-0,08	-0,23	0,05	-0,15
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,10	0,11	0,09	0,03	0,15	0,25	0,16
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	-0,02	0,21	0,04	-0,11	0,05	0,06	0,03
Activités de services administratifs et de soutien	NN	1,43	1,35	1,11	1,31	-0,33	-1,39	0,05	-0,93
Administration publique	OO	-0,43	0,24	0,24	0,16	-1,30	0,28	-0,21	-0,01
Enseignement	PP	-0,33	0,17	-0,12	0,03	0,30	-0,17	0,03	-0,06
Activités pour la santé humaine	QA	0,11	0,12	0,08	0,11	-0,17	-0,07	-0,23	-0,12
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,02	0,08	0,03	-0,35	-0,09	-0,28	-0,17
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,07	0,04	0,49	0,13	-0,13	-0,13	-0,50	-0,21
Autres activités de services	SS	-0,01	0,05	0,01	0,03	-0,03	0,00	-0,03	-0,01
Total (%)		5,15	8,35	4,04	6,94	0,57	-5,46	-4,08	-4,26
Industrie	C	-0,65	1,38	0,43	0,89	-0,48	0,19	0,88	0,25
Secteur des administrations publiques	S13	-0,11	0,51	0,14	0,35	-0,93	0,22	-0,23	0,00
Secteur Privé	S1-S13	5,26	7,84	3,90	6,59	1,50	-5,68	-3,85	-4,26

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 18

Emploi total - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,03	0,00	0,02
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,04	0,03	0,01	0,01	0,01	0,03	0,04	0,03
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,01	-0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,03	-0,02	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,02	0,03	0,02	0,01	0,03	0,02	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,02	-0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,02	-0,05	-0,03	0,00	0,01	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	-0,01	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	-0,03	-0,02	-0,02	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,20	-0,03	-0,07	-0,07	0,00	0,02	0,01	0,01
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Construction	FF	-0,06	0,16	0,03	0,09	-0,01	0,21	0,16	0,16
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,10	0,05	-0,06	0,00	-0,15	0,16	0,15	0,11
Transports et entreposage	HH	0,09	0,04	0,04	0,05	0,16	0,08	0,09	0,09
Hébergement et restauration	II	-0,26	-0,23	-0,18	-0,22	-0,32	-0,03	0,01	-0,06
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,03	0,00	-0,02	0,00
Télécommunications	JB	-0,14	-0,02	-0,04	-0,04	-0,02	0,00	0,00	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,08	0,08	0,04	0,07	0,10	0,11	0,10	0,11
Activités financières et d'assurance	KK	-0,10	-0,02	-0,06	-0,04	-0,06	-0,02	-0,03	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,21	0,28	0,11	0,23	0,17	0,24	0,13	0,20
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,02	0,00	0,01	0,01	0,02	0,01	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,02	0,04	0,01	0,02	0,00	0,07	0,04	0,05
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,23	-0,48	-0,22	-0,38	0,20	0,55	0,62	0,51
Administration publique	OO	0,13	-0,02	0,07	0,03	0,17	0,05	0,08	0,09
Enseignement	PP	0,25	0,12	0,05	0,12	0,20	0,17	0,21	0,19
Activités pour la santé humaine	QA	0,08	0,11	0,10	0,11	0,17	0,17	0,22	0,18
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,04	0,09	0,08	0,08	0,08	0,03	0,03	0,03
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,08	0,00	-0,01	-0,01	0,09	0,02	0,02	0,03
Autres activités de services	SS	0,01	0,04	0,02	0,03	0,09	0,06	0,04	0,06
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,01	0,01	0,00	0,01	-0,03	0,05	-0,02	0,02
Total (%)		-0,30	0,23	-0,11	0,06	0,89	2,06	1,90	1,85
Industrie	C	-0,25	-0,07	-0,13	-0,13	0,00	0,07	0,04	0,05
Secteur des administrations publiques	S13	0,40	0,09	0,09	0,14	0,40	0,20	0,29	0,26
Secteur Privé	S1-S13	-0,69	0,14	-0,21	-0,07	0,50	1,85	1,61	1,59

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 19

Emploi des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,02	0,03	0,00	0,05	0,02	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,05	0,03	0,02	0,02	0,01	0,03	0,05	0,03
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,02	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,04	-0,02	-0,03	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Industrie chimique	CE	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01
Industrie pharmaceutique	CF	0,01	0,03	0,03	0,03	0,01	0,04	0,02	0,03
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,03	-0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,03	-0,06	-0,03	0,00	0,01	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,02	-0,01	0,01
Fabrication de matériels de transport	CL	0,03	-0,04	-0,02	-0,02	-0,01	-0,02	-0,04	-0,03
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,23	-0,05	-0,09	-0,09	0,00	0,01	0,00	0,00
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,01	0,01
Construction	FF	-0,03	0,05	0,02	0,03	-0,06	0,06	0,14	0,06
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,11	0,01	-0,05	-0,03	-0,18	0,11	0,12	0,06
Transports et entreposage	HH	0,10	0,03	0,05	0,05	0,17	0,08	0,11	0,10
Hébergement et restauration	II	-0,29	-0,28	-0,19	-0,26	-0,36	-0,04	0,03	-0,07
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,00	-0,02	-0,01	-0,02	0,02	0,00	-0,02	-0,01
Télécommunications	JB	-0,16	-0,02	-0,04	-0,05	-0,02	0,00	0,00	-0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,08	0,09	0,03	0,07	0,11	0,11	0,10	0,11
Activités financières et d'assurance	KK	-0,11	-0,02	-0,07	-0,05	-0,06	-0,02	-0,03	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,16	0,22	0,10	0,18	0,07	0,19	0,12	0,15
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,03	0,00	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,04	0,01	0,00	0,00	-0,02	0,02	0,01	0,01
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,26	-0,62	-0,30	-0,48	0,21	0,60	0,70	0,57
Administration publique	OO	0,15	-0,02	0,09	0,04	0,19	0,06	0,10	0,10
Enseignement	PP	0,27	0,13	0,04	0,13	0,21	0,19	0,24	0,21
Activités pour la santé humaine	QA	0,06	0,09	0,07	0,08	0,16	0,14	0,18	0,15
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,05	0,13	0,12	0,11	0,09	0,04	0,05	0,05
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,10	-0,01	-0,03	-0,03	0,09	0,00	0,01	0,02
Autres activités de services	SS	0,01	-0,04	-0,03	-0,03	0,10	-0,02	-0,02	0,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,01	0,01	0,00	0,01	-0,03	0,06	-0,03	0,03
Total (%)		-0,45	-0,27	-0,33	-0,31	0,70	1,74	1,88	1,63
Industrie	C	-0,27	-0,11	-0,17	-0,14	0,00	0,08	0,01	0,03
Secteur des administrations publiques	S13	0,45	0,11	0,11	0,16	0,45	0,25	0,35	0,32
Secteur Privé	S1-S13	-0,90	-0,38	-0,44	-0,47	0,25	1,49	1,53	1,31

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 20

Emploi des indépendants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,07	-0,10	-0,07	0,00	-0,05	-0,08	-0,05
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,04	-0,01	0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,02	0,02	0,02
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,00	0,01
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,01	0,05	0,02	0,03	0,01	0,06	0,04	0,05
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,01	-0,01	0,00
Construction	FF	-0,26	0,69	0,07	0,42	0,37	0,88	0,23	0,65
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,06	0,23	-0,10	0,11	0,13	0,40	0,25	0,33
Transports et entreposage	HH	0,01	0,04	-0,01	0,03	0,04	0,07	0,01	0,05
Hébergement et restauration	II	-0,09	-0,03	-0,11	-0,06	-0,05	-0,03	-0,05	-0,04
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,06	0,02	0,03	0,03	0,09	0,03	0,03	0,03
Télécommunications	JB	-0,01	-0,03	-0,01	-0,02	0,02	0,00	0,01	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,07	0,08	0,05	0,07	0,03	0,10	0,09	0,09
Activités financières et d'assurance	KK	-0,03	-0,04	-0,01	-0,03	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,03	0,02	0,03	0,02	0,04	0,04	0,05	0,05
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,60	0,56	0,20	0,46	0,89	0,50	0,19	0,45
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,09	0,18	0,06	0,14	0,14	0,27	0,16	0,23
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,02	0,16	0,16	0,15	0,10	0,29	0,27	0,26
Enseignement	PP	0,09	0,09	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Activités pour la santé humaine	QA	0,24	0,21	0,26	0,23	0,23	0,31	0,38	0,32
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	-0,07	-0,07	-0,09	-0,08	-0,03	-0,05	-0,07	-0,06
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,10	0,08	0,07	0,08	0,11	0,09	0,07	0,09
Autres activités de services	SS	0,05	0,41	0,26	0,33	0,08	0,42	0,31	0,36
Total (%)		0,86	2,58	0,89	1,93	2,31	3,50	2,00	2,96
Industrie	C	0,00	0,06	0,05	0,04	0,03	0,16	0,07	0,12
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur Privé	S1-S13	0,86	2,58	0,89	1,93	2,31	3,50	2,00	2,96

Source: ICN.

■ Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
■ Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 21

Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020

(points de pourcentage)

	A10	2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,00	0,09	0,02	0,00	0,11	-0,12	0,04
Industrie et énergie	2	0,00	0,04	0,09	0,05	-0,61	-0,94	-0,99	-0,90
Construction	3	-0,24	0,15	-0,01	0,05	-0,46	-0,20	-0,76	-0,38
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	0,33	0,28	0,19	0,26	-3,02	-2,63	-3,40	-2,88
Information et communication	5	0,11	0,18	0,07	0,14	-0,23	-0,06	-0,18	-0,11
Activités financières et d'assurance	6	-0,11	-0,01	-0,03	-0,03	-0,10	-0,04	-0,09	-0,07
Activités immobilières	7	0,01	0,03	0,01	0,02	-0,04	-0,08	-0,08	-0,07
Services aux entreprises	8	0,59	0,39	0,18	0,36	-2,71	-2,64	-2,48	-2,61
Services publics et de santé	9	0,51	0,40	0,42	0,42	0,07	-0,45	-0,47	-0,38
Autres activités de services	10	0,11	0,16	0,01	0,11	-0,83	-0,91	-0,90	-0,89
Total (%)		1,31	1,63	1,01	1,42	-7,92	-7,82	-9,47	-8,26

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 22

Volume de travail des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020

(points de pourcentage)

	A38	2019				2020			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,04	0,04	0,04	0,00	0,05	0,01	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,01	0,06	0,04	0,05	-0,13	-0,07	-0,13	-0,10
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,07	-0,01	-0,05	-0,02	-0,09	-0,02	-0,06
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	0,00	0,02	0,01	-0,07	-0,12	-0,11	-0,11
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,03	-0,02	-0,02
Industrie pharmaceutique	CF	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,03	0,03	0,03
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,03	-0,01	0,02	-0,02	-0,06	-0,14	-0,08
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,03	-0,04	-0,02	-0,02	-0,03	-0,20	-0,28	-0,19
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,02	-0,01	-0,02
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	-0,02	0,11	0,02	-0,01	-0,05	-0,10	-0,06
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,03	-0,01	-0,02	0,00	-0,08	-0,04	-0,05
Fabrication de matériels de transport	CL	0,01	0,01	-0,12	-0,02	-0,09	-0,20	-0,17	-0,18
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,02	0,08	0,06	0,06	-0,31	-0,16	-0,20	-0,19
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,01	0,01	0,00	0,01	0,02	0,01	0,00	0,01
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,03	0,01	0,02	-0,01	0,01	-0,02	0,00
Construction	FF	-0,18	0,03	0,03	0,00	-0,23	-0,29	-0,67	-0,38
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,05	0,13	0,09	0,11	-1,01	-1,10	-1,40	-1,16
Transports et entreposage	HH	0,18	0,16	0,07	0,14	-0,21	-0,36	-0,27	-0,31
Hébergement et restauration	II	0,21	0,10	0,09	0,11	-1,94	-1,20	-1,09	-1,29
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,07	-0,05	-0,05	-0,06
Télécommunications	JB	-0,05	0,01	0,00	0,00	-0,15	-0,02	-0,05	-0,05
Activités informatiques et services d'information	JC	0,13	0,20	0,10	0,16	0,01	0,02	-0,02	0,01
Activités financières et d'assurance	KK	-0,13	0,00	-0,02	-0,03	-0,10	-0,05	-0,10	-0,07
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,01	0,03	0,02	0,02	-0,05	-0,05	-0,06	-0,05
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,06	0,25	0,09	0,18	-0,13	-0,02	-0,11	-0,06
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,02	0,03	0,02	-0,01	0,02	-0,01	0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,01	0,03	-0,01	0,01	-0,14	-0,05	-0,05	-0,06
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,15	0,05	0,01	0,06	-1,15	-1,47	-0,98	-1,29
Administration publique	OO	0,09	0,01	0,28	0,09	0,25	-0,01	-0,01	0,04
Enseignement	PP	0,27	0,13	0,14	0,15	0,01	-0,10	-0,20	-0,11
Activités pour la santé humaine	QA	0,15	0,07	0,08	0,08	-0,04	0,04	-0,04	0,00
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,00	0,22	0,12	0,16	-0,13	-0,16	-0,13	-0,15
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,02	0,03	0,04	0,03	-0,46	-0,17	-0,24	-0,23
Autres activités de services	SS	0,04	-0,01	-0,01	0,00	-0,17	-0,19	-0,26	-0,20
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,02	0,04	-0,02	0,02	-0,13	-0,15	-0,01	-0,11
Total (%)		0,97	1,60	1,29	1,42	-6,52	-6,36	-6,98	-6,53
Industrie	C	0,00	0,02	0,08	0,07	-0,68	-1,05	-1,19	-1,03
Secteur des administrations publiques	S13	0,38	0,10	0,39	0,22	0,29	-0,10	-0,20	-0,06
Secteur Privé	S1-S13	0,59	1,51	0,90	1,20	-6,80	-6,25	-6,78	-6,47

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 23

Volume de travail des indépendants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2019 et 2020

(points de pourcentage)

		2019				2020			
	A10	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	-0,12	0,23	-0,01	0,00	0,31	-0,48	0,06
Industrie et énergie	2	0,06	-0,06	0,03	-0,02	-0,36	-0,64	-0,27	-0,51
Construction	3	-0,57	0,52	-0,10	0,24	-1,66	0,09	-1,05	-0,40
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	4	-0,24	-0,02	-0,02	-0,04	-2,24	-2,52	-5,25	-3,27
Information et communication	5	0,33	0,12	-0,01	0,10	-0,29	-0,05	-0,36	-0,16
Activités financières et d'assurance	6	0,02	-0,03	-0,07	-0,04	-0,13	-0,04	-0,06	-0,05
Activités immobilières	7	0,01	0,05	-0,01	0,03	0,03	-0,16	-0,13	-0,13
Services aux entreprises	8	2,49	0,54	0,33	0,66	-9,45	-6,06	-6,32	-6,46
Services publics et de santé	9	0,55	0,30	-0,20	0,18	0,00	-1,09	-0,71	-0,88
Autres activités de services	10	0,52	0,42	0,04	0,32	-1,17	-2,10	-1,99	-1,98
Total (%)		3,17	1,71	0,22	1,42	-15,27	-12,25	-16,62	-13,78

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 24

Rémunération des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle du royaume, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,02	0,02	0,02
Industries extractives	BB	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,06	-0,01	-0,05	-0,03	0,01	0,12	0,16	0,11
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,06	-0,01	-0,04	0,00	0,06	0,01	0,04
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,03	-0,10	-0,06	-0,07	0,00	0,04	0,04	0,03
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,05	0,00	0,03
Industrie chimique	CE	0,02	-0,01	0,01	0,00	0,02	0,08	0,06	0,06
Industrie pharmaceutique	CF	0,02	0,11	-0,01	0,07	0,00	0,02	0,13	0,05
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,00	-0,09	-0,02	0,00	0,10	0,14	0,09
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,01	-0,11	-0,21	-0,11	0,03	0,18	0,16	0,15
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,02	0,01	-0,01	0,00	0,04	0,03	0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	-0,03	-0,08	-0,04	0,00	0,03	0,03	0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,01	-0,04	-0,04	-0,03	0,00	0,11	0,04	0,08
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,04	-0,13	-0,15	-0,12	-0,04	0,04	0,05	0,03
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,25	-0,09	-0,34	-0,18	0,02	0,08	0,06	0,06
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,04	0,01	0,02	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,02	0,01	0,02	0,02	0,01	0,03	0,02	0,02
Construction	FF	-0,03	-0,13	-0,39	-0,18	0,01	0,33	0,57	0,33
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,56	-0,46	-0,64	-0,52	0,33	0,93	0,86	0,80
Transports et entreposage	HH	0,08	-0,12	-0,10	-0,08	0,35	0,30	0,29	0,31
Hébergement et restauration	II	-1,07	-0,74	-0,66	-0,78	0,19	0,26	0,29	0,25
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,06	-0,04	-0,05	-0,04	0,11	0,01	-0,01	0,02
Télécommunications	JB	-0,22	-0,01	-0,03	-0,05	-0,04	0,01	0,00	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,11	0,10	0,04	0,09	0,27	0,30	0,15	0,26
Activités financières et d'assurance	KK	-0,22	-0,03	-0,14	-0,09	0,17	0,03	-0,04	0,04
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,01	-0,03	-0,02	-0,02	0,02	0,04	0,04	0,04
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,08	0,15	-0,08	0,08	0,73	0,42	0,28	0,44
Recherche-développement scientifique	MB	-0,01	0,04	0,02	0,03	0,01	0,07	0,05	0,06
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,12	-0,01	-0,03	-0,04	0,05	0,07	0,03	0,06
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,34	-0,73	-0,32	-0,56	0,50	0,85	0,75	0,76
Administration publique	OO	0,63	0,28	0,22	0,33	0,94	0,37	0,63	0,55
Enseignement	PP	0,41	0,37	0,36	0,37	0,43	0,24	0,71	0,39
Activités pour la santé humaine	QA	0,15	0,27	0,25	0,24	0,22	0,22	0,31	0,24
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,04	0,10	0,25	0,13	0,19	0,32	0,31	0,30
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,18	-0,12	-0,16	-0,14	0,12	0,06	0,06	0,07
Autres activités de services	SS	0,02	-0,07	-0,07	-0,06	0,20	0,04	0,07	0,08
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,03	-0,01	-0,01	-0,02	0,01	0,04	0,00	0,03
Total (%)		-1,70	-1,65	-2,53	-1,87	4,90	5,92	6,31	5,83
Industrie	C	-0,36	-0,48	-1,02	-0,57	0,05	0,95	0,91	0,79
Secteur des administrations publiques	S13	1,07	0,67	0,60	0,73	1,53	0,60	1,36	0,97
Secteur Privé	S1-S13	-2,77	-2,32	-3,13	-2,59	3,36	5,32	4,95	4,86

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 25

Contribution des catégories (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2020

(points de pourcentage)

		2020			
COICOP 3 DIGITS		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Produits alimentaires	011	0,27	0,71	0,01	0,46
Boissons non alcoolisées	012	-0,17	-0,03	-0,10	-0,06
Boissons alcoolisées	021	-0,16	0,21	-0,16	0,06
Tabac	022	-0,89	0,17	0,27	0,09
Stupéfiants	023	-0,15	-0,01	-0,01	-0,02
Articles d'habillement	031	-0,30	-0,80	-1,03	-0,82
Articles chaussants	032	-0,07	-0,29	-0,14	-0,22
Loyers réels	041	0,58	0,15	0,31	0,24
Loyers imputés	042	0,55	0,25	0,20	0,27
Entretien et réparation des logements	043	0,01	-0,04	0,07	0,00
Alimentation en eau et services divers liés au logement	044	-0,58	0,20	-0,05	0,04
Electricité, gaz et autres combustibles	045	-0,20	-0,55	-0,45	-0,48
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols & Appareils ménagers	051 & 053	-0,19	0,41	-0,61	0,04
Articles de ménages en textile	052	-0,09	0,08	-0,17	-0,01
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	0,01	-0,01	-0,04	-0,01
Outils pour la maison et le jardin	055	0,07	0,01	-0,05	0,00
Biens et services liés à l'entretien courant du foyer	056	-0,01	-0,07	-0,06	-0,06
Produits, appareils et matériels médicaux	061	-0,18	-0,14	-0,19	-0,16
Services ambulatoires	062	-0,16	-0,22	-0,23	-0,21
Services hospitaliers	063	-0,22	-0,25	-0,41	-0,30
Achats de véhicules	071	-0,06	-0,33	-0,19	-0,26
Dépenses d'utilisation des véhicules	072	-0,60	-0,95	-1,52	-1,09
Services de transport	073	-0,63	-0,49	-0,51	-0,51
Services postaux	081	-0,04	0,03	0,03	0,02
Équipement de téléphone, télégraphe et télécopie	082	0,03	0,02	0,03	0,02
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	083	0,23	0,11	0,20	0,15
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques & Biens durables pour loisirs	091 & 092	0,48	-0,11	-0,06	-0,03
Biens non durables pour loisirs, animaux et produits liés	093	-0,04	0,03	0,04	0,02
Services récréatifs et culturels	094	-0,62	-0,73	-0,53	-0,66
Presse, librairie et papeterie	095	0,21	-0,11	-0,08	-0,07
Voyages touristiques tout compris	096	-0,96	-0,89	-0,69	-0,84
Enseignement*	10	-0,04	-0,04	-0,05	-0,04
Restaurants et cafés	111	-2,45	-2,11	-1,64	-2,01
Hôtels	112	-0,55	-0,66	-0,83	-0,70
Soins corporels	121	-0,32	-0,43	-0,34	-0,40
Prostitution	122	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03
Effets personnels n.d.a.	123	-0,21	-0,09	0,21	-0,02
Protection sociale	124	-0,07	-0,05	-0,07	-0,06
Assurance	125	0,17	0,04	-0,10	0,01
Services financiers	126	0,01	0,12	0,17	0,13
Autres services	127	0,05	-0,34	0,19	-0,14
p.m. croissance totale (en %)		-7,34	-7,23	-8,61	-7,66

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Publications de l'ICN - Personnes de contact

L'Institut des comptes nationaux publie, outre les principaux agrégats, d'autres chiffres tirés des comptes nationaux et régionaux. La grande majorité des données sont disponibles en format pdf via l'hyperlien:

<https://www.nbb.be/doc/DQ/F/planningPapPub.htm>

Les données chiffrées peuvent être obtenues via la banque de données interactive NBB.Stat. Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque publication.

1. Comptes nationaux détaillés

La publication des comptes nationaux détaillés paraît vers la mi-octobre. Elle consiste en tableaux détaillés sur la composition et la répartition du produit intérieur, le compte de production et d'exploitation, les principales catégories de dépenses, les comptes des secteurs, le stock de capital et le marché du travail.

2. Comptes trimestriels et première estimation des comptes annuels

Les comptes trimestriels présentent les premières estimations des principaux agrégats. Ils paraissent quatre fois par an, 90 à 110 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Parallèlement aux résultats du quatrième trimestre paraît la première estimation des comptes annuels, qui est basée essentiellement sur les comptes trimestriels.

Les comptes trimestriels, cohérents avec les comptes nationaux annuels, présentent les principaux agrégats à la fois selon les optiques dépenses, revenus et production. L'emploi, le volume de travail des salariés et la rémunération des salariés par branche d'activité sont également estimés.

Pour répondre à la demande de mettre à la disposition aussi rapidement que possible des chiffres se rapportant au dernier trimestre écoulé, une première estimation flash de la croissance du PIB est déjà publiée après 30 jours. Elle n'est toutefois pas ventilée en fonction des différentes composantes du PIB. Une première estimation de cette ventilation et des autres agrégats de l'économie est diffusée 60 jours après la fin du trimestre.

3. Comptes des secteurs institutionnels

Les comptes annuels des secteurs institutionnels sont repris dans la publication des comptes nationaux détaillés (voir point 1). Ils sont donc diffusés vers la mi-octobre dans la base de données NBB.Stat de la Banque nationale de Belgique.

La séquence complète et détaillée des comptes non financiers des secteurs est publiée. Les secteurs institutionnels sont les suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières (et sous-secteurs), les administrations publiques, les ménages, les ISBLSM, ainsi que le reste du monde.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont diffusés quatre fois par an, environ 105 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces comptes trimestriels sont cohérents avec leur équivalent annuel (voir ci-dessus) mais sont moins détaillés. L'accent y est mis sur les agrégats les plus pertinents, notamment au travers d'indicateurs clefs et de leurs composantes. Ces comptes reprennent également les comptes trimestriels des administrations publiques.

4. Comptes des administrations publiques

Les comptes trimestriels des administrations publiques sont repris dans la publication relative aux comptes des secteurs institutionnels (voir point 3).

Les comptes annuels des administrations publiques font l'objet de deux estimations par an, dont les résultats sont diffusés sur le site internet de la Banque nationale de Belgique.

Au début du mois d'avril suivant l'année de référence, une première estimation est diffusée sous la forme de tableaux de recettes et dépenses des administrations publiques.

La seconde estimation, à la mi-octobre, présente les comptes complets du secteur des administrations publiques ainsi que de ses sous-secteurs. Cette version présente les données nécessaires à l'étude des finances publiques et de leur interaction avec le reste de l'économie. Ces comptes sont intégrés dans la publication des comptes nationaux détaillés.

5. Tableaux ressources-emplois

A la fin de chaque année, les tableaux ressources-emplois sont publiés. Ils reflètent la structure des coûts de production, du revenu qui est généré dans le processus de production et des flux de biens et de services qui résultent soit de la production intérieure, soit des importations et des exportations.

6. Comptes régionaux: agrégats par branche d'activité et compte des ménages

A la fin de chaque année, les comptes régionaux sont publiés. Ils ventilent par région, province et arrondissement plusieurs variables des comptes nationaux, avec lesquelles ils sont totalement cohérents.

Outre la rémunération des salariés et la valeur ajoutée régionale, la publication présente des données régionalisées relatives au nombre de personnes occupées, au nombre d'heures travaillées et à la formation brute de capital fixe. La publication contient également des chiffres

régionaux relatifs au compte du secteur des ménages. Il s'agit ici des principales variables du compte d'affectation des revenus primaires (rémunération des salariés et revenus de la propriété), du compte de distribution secondaire du revenu (impôts, cotisations et prestations sociales et revenu disponible) et du compte de redistribution du revenu en nature (montants bruts et nets jusqu'au taux d'épargne). Outre les dépenses de consommation des ménages, les dépenses de consommation des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages sont régionalisées.

7. Personnes de contact

PIB trimestriel et "flash"	quarterly.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes annuels			
- branches d'activité	production.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
- dépenses	expenditure.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes des secteurs	sectors.na@nbb.be	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Comptes des administrations publiques	governmentfinance.na@nbb.be	Claude Modart	+32 2 221 30 26
Comptes régionaux	regional.na@nbb.be	Monica Maesele	+32 2 221 30 28
Marché du travail	labour.na@nbb.be	Bernadette Boudry	+32 2 221 47 54
Stock de capital	expenditure.na@nbb.be	Cédric Luppens	+32 2 221 42 88
Tableaux emplois-ressources (SUT)	sut.na@nbb.be	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Compte satellite des ISBL	sectors.na@nbb.be	Hélène Volon	+32 2 221 55 70
Diffusion des séries	nationalaccounts.na@nbb.be	Kristof Segers	+32 2 221 38 70
Supervision et coordination	coordination.na@nbb.be	Isabelle Brumagne	+32 2 221 28 77

Remarques générales

Les totaux indiqués dans les tableaux peuvent différer de la somme des rubriques en raison des arrondis.

Le site internet de la Banque nationale de Belgique présente le [calendrier de publication](#) des principales statistiques économiques établies par la Banque et l'ICN.

En application du SDDS (IMF's Special Data Dissemination Standard), ce calendrier reprend également toutes les statistiques du SDDS. Les dates de publication sont celles qui ont été communiquées par les institutions qui établissent la statistique; certaines d'entre elles publient par leurs propres canaux des calendriers de publication de leurs statistiques plus détaillés que ceux mentionnés sur le site internet de la Banque.

Signes conventionnels

e	estimation
p	provisoire
-	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
n.	non disponible
p.m.	pour mémoire
0 ou 0,0	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue

Liste des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
ICN	Institut des comptes nationaux
ISBL	Institutions sans but lucratif
NACE-Bel	Nomenclature statistique des activités économiques dans les communautés européennes - Version belge
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
SNA	System of National Accounts
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Commandes

Sur le site internet de la Banque nationale de Belgique, via la rubrique "[e-service](#)", vous pouvez souscrire gratuitement un abonnement par e-mail à cette publication. Elle vous sera envoyée par e-mail à la date de publication.

Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Comptes nationaux et régionaux de la Banque nationale de Belgique.

nationalaccounts.na@nbb.be

Editeur responsable

Rudi Acx

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique

Société anonyme

RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340

Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles

www.nbb.be

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Mise en pages: BNB Statistique générale

Couverture: BNB AG - Prepress & Image

Publié en janvier 2023